LIGUE FRANCAISE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE
confédération générale des oeuvres laïques

85ème CONGRES NATIONAL

PARIS

POUR UNE POLITIQUE NATIONALE DE L'EDUCATION PERMANENTE

QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

I.N.E.P. - MARLY LE ROI
11 - 12 - 13 MAI 1983

SORBONNE - PARIS
14 MAI 1983

SOMMAIRE

RAPPORTS INTRODUCTIFS Marly le Roi 12 mai 1983

- Présentation
- L'école de l'éducation permanente et l'action culturelle
- Les loisirs associatifs des enfants
- L'éducation populaire et l'action culturelle
- De la formation professionnelle à l'éducation des adultes
- la communication dans l'éducation permanente

RAPPORTS DE SYNTHESE La Sorbonne 1983

- Introduction
- L'école de l'éducation permanente et l'action culturelle
- Les loisirs associatifs des enfants
- L'éducation populaire et l'action culturelle
- De la formation professionnelle à l'éducation des adultes
- La communication dans l'éducation permanente.
- Mobilisation et ouverture pour des initiatives éducatives et culturelles.

****

RAPPORTS INTRODUCTIFS

MARLY LE ROI

le 12 MAI 1983

POUR UNE POLITIQUE NATIONALE DE L'EDUCATION PERMANENTE

RAPPORT INTRODUCTIF : J.L. ROLLOT

Nous sommes au rendez-vous du 85ème Congrès National et, c'est le moment de communiquer les résultats de nos travaux sur le thème de la question à l'ordre du jour : "Pour une politique nationale de l'Education Permanente".

Cette introduction sera complétée, cet après midi, par cinq rapports.

Comment s'organise cette introduction ?

1 - Le contexte, les conditions des choix éducatifs et culturels.

2 - Repères pour les politiques et les activités d'éducation permanente.

3 - La Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente dans le débat.

4 - Présentation des cinq contributions de la question à l'ordre du jour.

***

1 - En 1980, à Metz, notre étude portait sur les associations et les militants mais, déjà à partir d'une analyse du contexte d'alors et de notre réalité nous formulions des projets précisant la contribution que nous pouvions apporter au développement culturel par nos activités d'éducation permanente.

Nous plaidions pour l'ouverture, pour le "temps des connaissances" donc, pour la constitution d'une force sociale capable de comprendre les rapports de domination et de résister.

Pour l'essentiel, le propos est le même -encore qu'il convienne de procéder à des adaptations- mais, nous devons résister sur d'autres terrains et surtout prendre notre part active à la transformation sociale engagée.

Dans le lent processus qui a amené le changement politique en 1981 nous avons été présents ; nous avons dit pourquoi et nous avons assumé nos responsabilités.

Aujourd'hui, le contexte économique et social pose de sérieux problèmes politiques et sans nul doûte, nos interventions culturelles et éducatives s'en trouvant modifiées.

Nous savons -socialement- d'où nous venons mais, nous sommes convaincus que l'issue n'est pas le retour en arrière. Elle est à inventer !

Oui, il y a crise économique et simultanément des mutations profondes sont annoncées.

Nos techniques, nos structures, nos attitudes culturelles relèvent d'un modèle d'industrialisation profondément remis en cause. En effet, simultanément -et souvent douloureusement- de nouvelles techniques, de nouvelles structures, de nouvelles attitudes culturelles sont apparues.

Mais, n'e t-ce-pas là une évolution normale, comparable, par certains aspects, à bien d'autres périodes de notre histoire.

Les initiatives nouvelles génèrent des tensions mais, elles sont aussi les clés des possibilités de demain.

Les contradictions de la situation présente désorientent. L'amélioration de la productivité dûe aux fantastiques progrès technologiques nous questionne. Un ralentissement des mutations de la technologie ne serait-il pas un remède pour atténuer le problème du chômage ? Projet à courte vue mais, encore faut-il que les inquiétudes liées à l'ignorance ne viennent conforter les conservatismes économiques et politiques.

Par un effort considérable dans les domaines de l'éducation et de la culture nous devons combattre cette attitude suicidaire et porteuse de germes de la société duale.

En effet, pourquoi ne pas jouer deux cartes simultanément : celle d'une productivité et d'une compétitivité accrues par un repli sur quelques îlots performants et celle d'une aspiration à une vie plus traditionnelle où la "qualité de la vie" serait magnifiée. Cette idée a ses défenseurs.

C'est le clivage entre riches et pauvres, entre décideurs et exécutants. L'abondance pour une minorité augmenterait les miettes à partager entre les autres.

C'est, en fait, le débat qui traverse les pays dits "avancés". C'est aussi cette conception qui préside à la division internationale du travail, ou plus précisément à l'exploitation des pays pauvres par les nantis du globe.

Dans la phase actuelle d'élaboration et de décision concernant le IXème plan, nous devons affirmer nettement qu'il n'y aura pas de développement économique et social réel, que nous tournerions le dos à un choix de justice sociale si un choix fondamental n'était pas fait en faveur du développement culturel.

Un véritable plan de développement de l'Education Permanente doit être mis en oeuvre

Il est une nécessité pour relever les défis économiques, il est une composante d'une politique d'indépendance nationale, il doit être une réponse pour dépasser les égoïsmes, les corporatismes. La réponse aux difficultés de l'heure sera collective pour le bien de tous ou partielle pour le profit de quelques uns au détriment du plus grand nombre.

Mais cette réponse, cette mobilisation passe par un projet mobilisateur et celui ci sera culturel ou ne sera pas !

Pour réussir il faut mobiliser les énergies. Il faut comprendre les enjeux, utiliser les mécanismes nouveaux : la décentralisation, les loix Auroux...

Mais pour cela, l'éducation permanente doit apporter aux travailleurs les moyens de comprendre et de maîtriser les mécanismes économiques. Comment lire le bilan de l'entreprise ? Comment participer aux choix du IXème plan ? Quels sont les mécanismes de l'inflation ? Bref, sachons qu'il n'y aura pas de résistance aux difficultés de l'heure, il n'y aura pas de mobilisation pour des solutions nouvelles, si les travailleurs ne disposent pas des outils culturels, des moyens de comprendre et d'agir pour transformer leur monde, le nôtre. Alors, oui, plus que jamais l'Education Permanente doit être au rendez-vous !

2 - Au point ou nous en sommes, définissons quelques repères pour approcher le concept de l'Education Permanente.

1 ... La société présente subit de profondes mutations ("Un monde meurt, un autre nait". IXème plan - Introduction) ; les problèmes d'identité culturelle / la prise de conscience des droits économiques, sociaux, culturels / les luttes pour la transformation des conditions de travail /

l'aspiration au temps libre / l'introduction des nouvelles technologies / l'importance croissante de la communication dans les politiques éducatives sont autant de paramètres de la dynamique sociale qui conditionnent l'avenir de l'éducation. C'est la participation de tous qui constitue une condition indispensable au renouvellement de l'acte éducatif. L'éducation permanente dépasse le domaine pédagogique et les institutions éducatives. Il n'y a pas de domaine réservé. Les réponses sont diverses. Elles ne sont pas seulement affaire de spécialistes. L'éducation permanente est un concept global qui intègre éducation formelle et non-formelle : elle s'adresse aussi bien à la finalité de l'individu qu'à celle de la société dans son ensemble.

2 ... L'impossibilité actuelle d'avoir une politique de l'emploi maîtrisée rend toute cohérence du système éducatif précaire.

Les processus éducatifs ne doivent pas renforcer les contradictions travail manuel - travail intellectuel. En effet, la production à travail intensif fondée sur les bas salaires ne stimule pas le développement des systèmes éducatifs (ex : 16/18, échec des formations "bas niveaux").Nous soulignons là deux difficultés à prendre en compte pour refuser la société duale que nous dénonçons et pour préparer les conditions de la maîtrise d'un nouveau développement.

3.. L'importance de la communication dans la société moderne n'échappe à personne, mais l'éducation est encore trop peu sensible à cette problématique, alors que la communication concourt à l'éducation des individus dans la mesure où elle modifie l'état de leurs connaissances et leur représentation du monde.

Le rôle des médias en tant qu'appareil idéologique est de plus en plus évident.

4.. Les transformations dans le domaine éducatif sont dans un rapport dialectique avec les transformations sociales, économiques et culturelles ; elles ne se situent pas seulement dans un rapport de dépendance. Heureusement l'acte éducatif -au sens large- peut échapper à ces déterminismes dans le cadre du rapport entre les forces sociales.

Refusons désespoir et optimisme sans fondements, par le développement concret d'actions éducatives. C'est le sens de notre approche. Mais cela est insuffisant, des réformes éducatives structurelles s'amorcent et doivent être conclues (création d'un véritable service public unifié et laïque de l'éducation, démocratisation de l'enseignement supérieur, affirmation du rôle de la FPC dans l'éducation permanente). Ce ne sera pas facile. Ce succès dans cette voie impose une large et constante mobilisation populaire.

3 - Comment la LFEEP se situe-t-elle dans ce débat ? De deux façons.

Elle agit concrètement, quotidiennement (par l'action des associations, les stages, des centres de ressources des nouvelles technologies, des interventions dans la communication...) dans le domaine éducatif. Elle participe à la transmission des connaissances, elle agit aussi sur les représentations sociales.

Elle est aussi une force sociale qui revendique et qui propose des transformations structurelles de notre système éducatif et, pas seulement de celui de l'éducation initiale.

Mais, la Ligue est simultanément une et plurielle ; c'est aussi un conglomérat de groupes. Nous pouvons participer à la constitution du mouvement social pour la transformation du système éducatif en partant des pratiques éducatives développées par ces groupes. Aussi les deux facettes de notre intervention ne sont que les deux phases dialectiques de notre stratégie d'ensemble.

Nos choix politiques sont clairs ; il n'y a pas de contradiction entre le choix d'un service public pour l'éducation initiale, la mise en oeuvre de dispositifs publics contribuant au développement culturel et la mobilisation des initiatives éducatives et culturelles volontaires. Si l'Education Permanente est bien le concept global évoqué précédemment, toutes les initiatives ne viendront pas de l'Etat. C'est un choix fondamental qu'il convient de souligner.

Aussi, aujourd'hui, le sens de la question de congrès n'est pas de mobiliser nos énergies pour appuyer uniquement nos propositions institutionnelles mais surtout pour développer nos interventions.

La transformation de l'appareil de formation continue, les mutations du système de communication, les transformations sociales nous imposent d'agir.

A cela s'ajoute que les forces du conservatisme se livrent à une véritable guerre idéologique pour maintenir l'ordre -prétendu naturel- du système social.

Combien de fois constatons-nous la distance qui sépare le changement politique / les modifications institutionnelles du changement des mentalités.

Notre rôle n'est pas d'agir directement sur les instances économiques et politiques mais bien sur leur représentation, donc sur les instances idéologiques.

Pour cela des choix sont à faire, des moyens sont à mettre en oeuvre.

Le sens global de notre démarche doit s'appuyer sur une exigence scientifique, notre action doit permettre d'éviter des pratiques sociales aveugles. En conséquence nous devons faire porter notre effort tout particulièrement sur la formation des militants ; non pas une formation centrée sur notre institution et les "croyances" qu'on lui prête mais une formation fondée sur l'apport des sciences sociales notamment.

Il s'agit également de préciser notre terrain : au carrefour de l'école, de la formation continue, de l'action culturelle, des média, nous occupons une position stratégique pour faire évoluer les politiques éducatives et culturelles.

4 - Pour souligner notre volonté de mobiliser pour l'action, il n'y aura pas -en dehors de cette introduction- de rapport général sur "une politique de l'éducation permanente". Nous avons choisi cinq thèmes (dont les rapports seront présentés cet après-midi) :

- l'école de l'éducation permanente et l'action culturelle,
- les loisirs associatifs des enfants
- éducation populaire et action culturelle,
- l'éducation des adultes
- les média dans l'éducation permanente

Ces sujets ont déjà fait l'objet de travaux collectifs lors du "regroupement programme 1982" et de l'Assemblée Générale de Montpellier.

Depuis lors, des débats se sont engagés à l'initiative des fédérations départementales. Tous les résultats de ces travaux ne sont pas parvenus aux rapporteurs.

Vous avez eu connaissance de 9 contributions fédérales, 1 régionale. Outre le fait que j'ai reçu tardivement 2 autres contributions, nous ne devons nous arrêter à ces seuls rapports pour mesurer la réflexion et l'action des fédérations. 1982-83 pour beaucoup de camarades sont des années marquées par une mobilisation renouvelée et une volonté d'innovation dans les pratiques.

En 1982-83, 35 fédérations départementales sont intervenues sur un chantier nouveau pour elles : les stages des 16-18 ans. Cette expérience aura un retentissement obligatoire sur nos pratiques et sur notre conception de l'éducation permanente.

Citons quelques initiatives :

* Les FOL de l'Hérault, du Gers, de l'Yonne, du Var -j'en oublie- qui s'engagent sur le terrain de la communication avec des radios locales.

* La FOL de l'Oise qui propose une charte culturelle, intervention concrète sur le thème :"Education Populaire et Action Culturelle".

* 10 FOL sont mobilisées sur un programme de formation lié à la création d'activités (et même de SCOP).

* La région Bourgogne installe un centre de ressources informatique.

* Les régions Rhône-Alpes et Poitou-Charentes mettent en place une politique de diffusion culturelle.

* Au niveau national l'INFREP est lancé , une hypothèse de création de société de production vidéo dans le domaine des sciences sociales prend corps, l'Argonaute est dans les kiosques, Théâtrales s'affirme comme fédération de théâtre...

Cette liste est bien pauvre comparée à la réalité, bien des camarades auraient dû retrouver trace de leur action dans cette énumération. Je suppose qu'ils excuseront facilement cette insuffisance.

***

La stratégie du IXème plan : "moderniser la France" nous donne une responsabilité particulière. En effet, la formation et le renouveau culturel sont des axes majeurs de cette stratégie. Pour réussir nous serons exigeants avec nous-mêmes mais aussi pour nos partenaires - y compris les pouvoirs publics. Ce choix est juste, pour être efficace il y faut des moyens, il y faut un dialogue clair entre les partenaires.

La Ligue apportera sa contribution à la formation d'hommes libres et responsables de leurs engagements. Ainsi, elle participera au développement de la démocratie dans le respect des diversités culturelles et idéologiques en affirmant la nécessité d'instaurer une réelle solidarité nationale fondée sur une politique de justice sociale.

C'est ainsi que nous vivrons la rencontre du socialisme et de la laïcité.

Paris, le 12 mai 1983

****

L'ECOLE DE L'EDUCATION PERMANENTE ET L'ACTION CULTURELLE

RAPPORT INTRODUCTIF : Charles DUPUIS

L'intervention de la Ligue se situe au carrefour d'appareils éducatifs et culturels qui s'ignorent ou cohabitent difficilement : l'école, la formation continue, l'action culturelle, les médias. C'est en nous situant sur ce terrain que nous pouvons faire évoluer positivement la conception de l'éducation permanente.

Rapport de la commission
de l'A.G. de Montpellier

Pourquoi parmi les contributions pour une politique nationale de l'éducation permanente pour tous, avons-nous inscrit une réflexion sur l'école et l'action culturelle ?

Nous l'avons exprimé dans la présentation de nos travaux :

"L'évolution des connaissances scientifiques et des technologies, la transformation du système de communication sociale, la volonté d'enrichir la création culturelle et le respect de la pluralité culturelle et idéologique imposent à l'éducation un rôle nouveau.

En conséquence, nous devons participer à la mobilisation des militants laïques pour la construction d'une école publique, facteur de réussite personnelle et professionnelle, ouverte sur la vie, c'est-à-dire au contact des réalités économiques et sociales, riche de la confrontation des cultures et idéologies. Nous devons construire une école décentralisée et démocratisée dans sa gestion, avec la coopération active des usagers. Mais, au delà de l'école, d'autres institutions et lieux de pratiques sont concernés".

Nous avons choisi l'action culturelle parce qu'elle est une réalité qui intervient déjà dans et autour de l'école avec des résultats divers,et des appréciations diverses, parce que la Ligue a sur le développement culturel exprimé sa conception et mené des actions en sa faveur, parce que les rapports entre l'éducation et la culture sont une histoire ancienne et compliquée.

Soulignons que nous n'avons jamais entendu limiter notre propos à l'action culturelle diffuseur d'oeuvres ou à la mission d'action culturelle, sans pour cela négliger leur importance. Il s'agit pour nous d'une action globale appuyée sur les projets d'école, l'espace éducatif, la mise en relation de l'école et des entreprises culturelles.

I - Bref historique

1) Ecole et culture

Jusqu'en 1958, la culture et l'éducation populaire font partie du Ministère de l'Education Nationale et sont dirigées par des sous-secrétaires d'Etat.

Culture scolaire.

A l'école on apprend à lire ; à l'école une bibliothèque donne le goût de lire. A l'école on apprend la musique -au moins le chant, parfois la danse- à l'école on produit sur scène des oeuvres devant les parents et les amis. A l'école on apprend dessin et peinture ; à l'école on expose. On va si loin dans cette voie que des auteurs écrivent des textes pour l'école, on vend des images éditées spécialement pour décorer les classes, etc...

Culture normalisée - Hugo - la perspective - un Dupont français moyen.

Le malheur est que la véritable création se fait ailleurs. Le malheur est que les évolutions se font

de plus en plus rapidement. Les ruptures sont à dater de 14-18 : cubisme, surréalisme, jazz, cinéma ne correspondent plus aux normes issues de la Renaissance ; la science de positiviste devient relativiste. Il est difficile d'enseigner des incertitudes.

Se retournant vers l'enfant, s'appuyant sur des recherches scientifiques et pédagogiques, Jean Zay, puis Langevin-Wallon tracent des voies nouvelles pour le former. Mais de puissants intérêts freinent et empêchent l'évolution du système éducatif. Et c'est de loi Debré en réforme Haby le démantèlement d'un ensemble pour isoler l'école accusée de ne plus répondre aux besoins de la société.

2) L'Education Populaire au début du XXème siècle

"On peut dire que, prenant en compte le système éducatif en place et l'Action Culturelle existante L'EDUCATION POPULAIRE était une action bénévole pour pallier les manques des deux systèmes

* en apportant un complément de savoirs (intellectuels ou techniques)

* en favorisant la fréquentation des oeuvres techniques, scientifiques et artistiques

* en faisant pratiquer des techniques d'expression artistiques et sportives

Ceci en direction des classes défavorisées et s'appuyant sur le principe de l'inégalité des individus face à l'Education et à la Culture." Rapport de l'Indre.

Guy Gauthier nous montre comment à partir de 1945 jusqu'à aujourd'hui ce concept va se différencier.

Une branche a donné ce qu'on appelle aujourd'hui majoritairement "action culturelle" : une diffusion volontariste d'oeuvres classiques ou modernes, la prospection d'un vaste public participant d'une action militante et non d'une recherche du profit (à la différence des industries culturelles). VILAR et le TNP, dans les années "50", constituent sans doûte le départ réel de ce courant. Peu à peu, dans les années "60", il s'est cristallisé autour des Maisons de la culture et des CAC, affinant ses techniques, mais se coupant pour des raisons complexes du vaste public rêvé par les fondateurs. On peut définir aujourd'hui l'action culturelle comme une diffusion culturelle sans possibilités lucratives, dans le meilleur des cas accompagnée d'une intervention éducative souple. Le réseau associatif participe en sourdine, sans stratégie claire, à cette diffusion, de plus en plus centrée cependant sur les institutions culturelles.

Autre courant issu de l'Education Populaire : l'Action Sociale.

Déjà dotée d'une relative autonomie en raison des milieux où elle prenait naissance (syndicats, mouvements chrétiens de gauche), elle a insisté sur le libre accès des défavorisés aux services fournis plutôt que sur les contenus culturels.

Enfin, l'animation socio-culturelle vers les années 60, "concept bâtard" qui disparait aujourd'hui, incapable de se définir entre le social et le culturel.

L'Education Populaire a toujours tenté de prendre en compte d'un côté les normes de la culture patimoine, de l'autre le vécu local.

II - Aujourd'hui

La Ligue a depuis longtemps mesuré la nécessité, dans le contexte social, économique et culturel de notre pays, de l'EDUCATION PERMANENTE. Elle ne conçoit évidemment pas les conséquences de cette éducation comme une réponse aux besoins de la société capitaliste, mais bien comme une préparation, une capacité au CHANGEMENT, à l'établissement d'une "société de type socialiste". Cette conception (concrétisée par l'adoption de la motion de Nîmes 1975) a été confirmée depuis à chaque échéance électorale.

Ce CHANGEMENT suppose l'EXPRESSION d'hommes et de femmes :

- lucides : producteurs responsables, citoyens actifs et critiques, créateurs et innovateurs ;

- solidaires ;

- défenseurs et garants opiniâtres des libertés individuelles et collectives dans le cadre de la LAICITE.

Cette EXPRESSION -et l'engagement conséquent- ne peuvent raisonnablement se concevoir que si sont réalisées au sein de notre société les conditions d'une action éducative DEMOCRATIQUE et LAIQUE qui s'étende sur l'ensemble de la vie.

S'appuyant sur notre conception de l'éducation permanente, l'Assemblée Générale de la Ligue, réunie à Montpellier en juillet 1982, a adopté un texte important (1), confirmant et précisant les propositions de notre mouvement :

- pour unifier le service public d'éducation ;

- pour "ouvrir l'école", en tenant compte des réalités culturelles, sociales, économiques de la France d'aujourd'hui et des missions nouvelles que l'école, noyau dur de l'éducation initiale, doit se voir confier et ceci :

. Par un élargissement du champ des connaissances relevant de la responsabilité du service public : problèmes culturels, technologiques, économiques et sociaux de notre temps, mais aussi étude des idéologies, des philosophies et des religions qui marquent si profondément l'histoire et le présent des hommes.

. Par une prise en compte positive du pluralisme culturel lié à l'origine sociale, géographique, technique des élèves ;

. Par un élargissement des responsabilités éducatives à l'essentiel de l'horaire d'accueil proposé aux élèves : temps de restauration, activités récréatives, culturelles, sportives...

. Par une réévaluation conséquente des missions et de la répartition des temps de service des personnels de l'éducation nationale (2), ce qui entraîne une modification des objectifs et des contenus de leur formation initiale et/ou continue.

. Par un aménagement et des possibilités d'utilisation des locaux scolaires adaptés aux nouvelles responsabilités éducatives de l'école.

Il est clair que les propositions de la Ligue ne vont pas de soi, qui visent à élargir les missions de l'école et des personnels qui y travaillent, à promouvoir une relation éducative différente entre les partenaires de l'équipe éducative (dont les enfants font partie, répétons-le) à favoriser une intégration nouvelle de l'école dans son milieu économique, culturel et social.

Il convient ici de réaffirmer ce qui devrait être une évidence : L'ECOLE EST FAITE POUR LES ENFANTS, pour qu'ils y apprennent leur devenir de citoyens capables de maîtriser et de faire évoluer la société dont ils seront, à court terme, les agents.

Pour ce faire, la mise en oeuvre d'une école mieux adaptée aux réalités d'aujourd'hui, la lutte contre les inégalités de toutes natures et contre l'échec scolaire constituent des priorités absolues que nos propositions aideront à résoudre.

Aujourd'hui, nous rappellent les Côtes du Nord, tout le service public (lycées, collèges, écoles élémentaires et maternelles), a engagé une réflexion sur l'école. Le groupe éducation-formation

préparait le IXème plan précise :

"La lutte contre l'échec scolaire apparait donc comme un objectif prioritaire, en ce qu'elle est aussi la lutte contre la reproduction des inégalités sociales dans l'un de ses mécanismes essentiels".

Aujourd'hui, nous enregistrons un certain nombre d'améliorations de la carte scolaire et des conditions de travail dans les établissements. D'autre part, des mesures sociales importantes offrent de nouvelles possibilités aux familles et aux élèves, et créent autour de l'école un environnement nouveau qui doit faciliter son ouverture sur la vie.

Aujourd'hui, des ministres nous entendent et choisissent la voie démocratique, la concertation, pour définir les objectifs de lutte contre l'échec scolaire et contre la ségrégation sociale.

Tous ces éléments favorables ne donnent que plus d'urgence à notre appel, lancé en commun avec les organisations C.D.A.L. :

Rappelons en l'essentiel :

- Il faut, très vite, dégager les moyens nécessaires pour mettre en place un système éducatif donnant à tous les jeunes une formation générale et professionnelle en qualité.

- Il faut, très vite, une grande loi d'orientation pour l'unification de tout le système d'éducation. Dans cette perspective les propositions de négociations présentées par A. Savary constituent une chance à saisir.

Les expériences : de nombreuses expériences ont été menées qui vérifient toutes les trois hypothèses sur lesquelles fonder un projet éducatif.

1. L'activité éducative doit se construire par et avec l'(es) enfant(s) ;

2. Les conditions de la prise en charge progressive par l'(es) enfant(s) de son (leur) projet doivent être réunies ;

3. Le milieu le plus favorable (mais non exclusif) est le groupe / enfant(s) + adulte(s).

Dans POURQUOI de mai 82 M. Azemar-Fontanaud relate une expérience menée par une équipe d'institutrices d'école maternelle.

- Jean-Michel NEST : Eckbolsheim
- Anne-Marie GAZZINI : les assises de la chanson debout
- Jacques CASSABOIS et la lecture.

III - Les difficultés

1) la mise en place de la décentralisation, maison de la culture, CAC pousse à la consommation. Trop de sollicitations amène à fermer la porte à tout le monde sans distinction.

2) L'Indre nous rappelle opportunément :

1. L'acculturation de certaines couches de la population (150 000 jeunes qui ne savent ni lire ni écrire).

2. La désertification des campagnes

3. Les difficultés économiques croissantes nous amènent à nous interroger : "Quelle culture pour les classes populaires ? L'action culturelle avec qui ? Comment ?"

3. La Dordogne rappelle que "la coopération entre l'école et le secteur associatif pose le problème des critères d'habilitations sous peine de remise en cause de la laïcité de l'éducation".

Cependant, tous s'accordent pour reconnaître à l'école un rôle privilégié dans le développement culturel.

IV - Les projets

Ils tournent autour de l'ouverture de l'école et ceux en rapport avec l'action culturelle ne saurait se séparer d'une vue sur l'ensemble des actions qui fassent de l'école un lieu où l'on aime vivre et où on réussisse.

Quand nous proposons un élargissement des responsabilités éducatives à l'ensemble de l'horaire d'accueil proposé aux élèves, cela recouvre, entre autre, tout un champ d'activités aujourd'hui périphériques à l'école, mais fortement articulées avec elle et pour lesquelles la Ligue est, depuis longtemps, intervenue comme mouvement complémentaire de l'école. Citons à titre d'exemples :

. Le restaurant d'enfants et l'animation d'avant et après le repas ;

. Les activités sportives, scientifiques, culturelles, trop souvent confinées, quand elles existent, dans les clubs et sans effet sur la vie éducative de l'établissement ;

. Les classes de découverte en France et à l'étranger (y compris les séjours linguistiques) qui doivent faire partie intégrante du cursus scolaire normal ;

. L'initiation à la vie associative et la relation avec le tissu associatif laïque du milieu proche ;

. ...

Les orientations du programme

1) Vers le service public :
- avec les enseignants formés (commission académique)
- un rééquilibrage des valeurs (intellect - imagination - sensibilité)
- une pédagogie du corps

2) Vers le soutien à la coordination interministérielle

3) Participation à la formation des enseignants dans les Ecoles Normales
- à l'analyse de situation
- à l'établissement de projets
- à des pratiques et donc à la participation d'intervenants extérieurs.

4) Formation des délégués départementaux

a) à la formation des cadres dans notre politique

b) à l'intervention avec les enseignants

c) à la formation des animateurs locaux

d) à l'identification des politiques en direction de l'enfance de la part de l'Etat, des Ministères, des organisations professionnelles, du secteur associatif.

e) à la connaissance des partenaires dans l'école, des textes, de l'action culturelle, etc...

5) De nouveaux contenus. La société française considère comme supplément d'âme, loisir dont on peut éventuellement se passer tout ce qui est relatif à l'art, à la littérature. Il y a des explications à cela.

Deux faits nouveaux

Le mouvement volontaire des artistes et des chercheurs vers le contact avec les gens, leur refus à l'isolement. A vous de savoir l'accompagner, l'organiser au profit des enfants.

D'autre part, le sport est à présent reconnu comme utile par la société. A nous de savoir utiliser cette reconnaissance au profit d'une véritable éducation qui ne sépare pas le corps de l'esprit. A nous de montrer que l'éducation du corps ne se réduit pas au sport mais que l'éducation artistique y participe tout autant.

Maîtriser la révolution scientifique et technique : ramener science et technologie dans l'action culturelle et dans l'éducation.

Sortir l'action culturelle de la marginalisation.

****

LES LOISIRS ASSOCIATIFS DES ENFANTS

RAPPORT INTRODUCTIF : PIERRE TOURNEMIRE

Ces quelques lignes ne constituent pas un projet de rapport définitif mais veulent servir de base de discussion à la commission de congrès en précisant les données des problèmes et les perspectives pour la Ligue.

1) Les données du problème

11 - Le contexte :

- des interventions éducatives multiples :

Nous déclarons depuis longtemps que l'Education initiale se réalise simultanément et complémentairement, dans les différents MILIEUX de vie des enfants : dans la famille, à l'école, au cours des loisirs et dans les lieux différents qui constituent leur cadre de vie.

Mais nous devons aujourd'hui prendre en compte que les temps éducatifs et culturels de l'enfant dans des formes institutionnelles organisées deviennent aussi importants que l'école. Les ateliers divers, écoles de musique, de danses, de dessin, les clubs sportifs voir les Maisons de l'Enfance ou les centres sociaux..., sont des lieux de plus en plus et de plus en plus longtemps fréquentés par l'enfant.

Cette évolution relativise l'importance et le rôle de l'école dans l'éducation initiale et risque d'aggraver les inégalités dûes à la situation géographique ou au milieu social.

- Un enjeu idéologique :

Ces interventions sont le plus souvent organisées par des associations diverses ou des municipalités et affirment une volonté de démocratisation d'accès à des pratiques culturelles.

Mais le secteur commercial ou para-commercial intervient de plus en plus à des fins lucratives.

Quelles que soient les volontés affirmées, nous constatons que, dans bien des cas, les pratiques pédagogiques, développées en marge de l'institution scolaire par des "animateurs" -peu formés autre que techniquement- n'induisent pas autre chose que des comportements "d'assistés".

Aussi, ces activités correspondent, bien souvent, plus à des fins sociales qu'éducatives.

Il y a là un enjeu fondamental pour la formation "d'êtres responsables" qui passe par le développement d'une réelle politique éducative et non par le glissement progressif dans le champ de la prévention et de l'assistance sociale.

- L'intervention de l'Etat :

La "jeunesse et les sports" s'est préoccupée des formes institutionnelles des loisirs en les règlementant et en y intervenant (faiblement) financièrement. Les volontés ministérielles actuelles (loisirs quotidiens, programme été 1983) visent à une appréhension plus globale du problème et à une plus grande insertion dans les pratiques.

Ces interventions, de nature différente, devraient conduire à la formulation d'autres types d'action.

12 - La Ligue et les loisirs associatifs des enfants :

L'intervention de la Ligue est importante :

- 20 000 associations péri-scolaires (essentiellement U.S.E.P.)
- Près de 15 000 associations post-scolaires avec section péri
- Près de 2 000 000 enfants participent à des activités socio-culturelles dans le cadre des associations
- Plus de 300 000 enfants fréquentent nos centres de vancances.

Mais l'enquête réalisée auprès des associations locales dans le cadre de la question de congrès a mis en évidence :

- La faiblesse de la vie démocratique des associations péri-scolaires que la spécificité du milieu ne suffit pas à expliquer
- le renforcement de leur insertion dans l'institution scolaire
- une spécialisation importante
- la faiblesse des liens établis avec les autres échelons du mouvement et donc la faiblesse du rôle fédératif.

2) Les perspectives

Les enfants et les activités qui leur sont destinées sont, depuis longtemps, au centre des préoccupations de la Ligue. Cependant, notre base associative, dans ce domaine, ne répond pas, correctement, à nos ambitions.

On pourrait dès lors aborder le problème institutionnel et étudier les relations à mettre en oeuvre entre les FOL et les associations locales, définir des statuts et des modes de fonctionnement de ces associations, rechercher des agréments auprès des différents ministères pour être un partenaire officiel du service public, préciser les relations avec les autres partenaires et les évolutions souhaitables...

Des travaux ont été menés en ce sens (journées de Creil, Rassemblement de Draveil, de Reims...). Poursuivre ainsi ne ferait que retarder l'action à mener.

3 directions devraient être prises en compte par l'ensemble des FOL :

1/ Impulser une pratique pédagogique

S'agissant des enfants -et d'une manière générale des mineurs- on se donne trop souvent de "bonnes" raisons pour décider à leur place ou pour engluer leur volonté d'indépendance dans un faisceau d'interdits qui sont à l'opposé d'une démarche éducative.

Or pour accorder nos actes avec notre discours et remplir notre rôle de mouvement d'éducation, nous devons mettre en place les conditions qui permettront aux enfants de s'organiser démocratiquement et d'exercer leurs responsabilités.

La structure associative est un bon moyen pour la préparation du citoyen à la prise de responsabilité, aux choix et à la gestion démocratique des projets collectifs. Mais nous ne devons pas perdre de vue qu'il ne s'agit que d'un "moyen". L'essentiel aujourd'hui, n'est pas d'avoir partout des associations pour occuper le terrain mais d'avoir localement des structures capable de mettre en oeuvre nos objectifs (voir document "éléments pour une politique de l'enfance").

2/ Fédérer des initiatives

C'est au niveau local que doivent se développer des activités en direction des enfants comme de l'ensemble de la population ce qui nous amène à refuser la prise en charge des activités "enfance", comme c'est fréquemment le cas aujourd'hui, au niveau départemental.

Le rôle de la FOL est de coordonner et d'articuler les initiatives diverses des associations, des collectivités locales, des comités d'entreprises, de la C.A.F.

Ce rôle fédératif ne se décrète pas par un héritage historique, il ne s'impose pas par des textes ou des agréments, mais il se mérite quotidiennement par l'aide technique, pédagogique et politique que la fédération peut apporter à des initiatives locales.

3/ Former des "éducateurs"

Dans ce très vaste ensemble de "loisirs associatifs des enfants", seuls les secteurs du sport (lié à l'école) et des centres de vacances et de loisirs bénéficient d'éducateurs adultes ayant pour la plupart suivi une formation.

On peut évidemment s'interroger sur la valeur de cette formation et chercher à l'améliorer.

Mais il faut surtout s'interroger sur l'absence quasi-totale de formation de la grande masse de bénévoles de toutes origines et, presque, de tous les âges, qui animent les innombrables activités "enfants". A ceux-là, la Ligue à ses divers échelons, ne propose pratiquement rien, à de très rares exceptions près autre que des formations techniques. Et ce sont pourtant eux qui ont la tâche la plus délicate, la plus difficile.

Il est donc urgent de mettre en oeuvre des dispositifs adaptés au plus près de l'action. La définition des contenus d'une telle formation est faite, les formateurs existent. Il reste à construire les dispositifs et à les réaliser.

****

EDUCATION POPULAIRE ET ACTION CULTURELLE

RAPPORT INTRODUCTIF : MICHEL PERNOT

REPERES

L'idée d'éducation populaire émerge entre 1830 (cours gratuits de mécanique, physique, géographie par les élèves de l'Ecole Polytechnique) et 1850 : création de l'Institut Populaire de la Rue de Babylone, suite logique à la création de nombreux cours du soir à Paris et en Province.

Elle était en corrélation avec l'industrialisation naissante. Les grandes étapes en sont connues :

1865 et 66	Fondation des Ligues Belge et Française de l'enseignement
1871	Cercles ouvriers de Albert De Mun
1872	Sou des Ecoles de Jean Macé
1898	Universités Populaires
1899	Le Sillon de Marc Sangnier
1911	Eclaireurs de France

Elle est une réponse aux problèmes moraux et de connaissances (protestants et laïques) ou une résistance aux nouvelles donnes économiques et politiques (catholiques).

Elle se traduit par la mise en avant de grands vecteurs idéologiques (protestants laïques, catholiques, socialistes) et par la mise au point de techniques d'intervention (lecture publique, cours du soir, scoutisme, colonies de vacances, formation militaire et sportive).

Elle se structure en périphérie des institutions mères (Eglise, Ecole).

Au sortir de la guerre de 14-18, l'Education Populaire se consolide dans un appareil :

1918	Scouts de France - Equipes sociales
1926-1929	JOC puis JAC
1925-1935	Confédération Générale des Oeuvres Laïques et création de services techniques (UFOLEP - UFOLEA)
1929-1933	Auberges de jeunesse
1936	Théâtre du peuple (CGT)
1937	CEMEA

L'appareil reste encore très lié aux institutions mères (Amicales Laïques contre Paroisse) et secrète des structures d'accueil et de formation.

L'apparition des congés payés avec le Front Populaire et le Sous-Secrétariat d'Etat à la Jeunesse sont à la fois une reconnaissance et un évènement multipliteur. La guerre de 40, à 44 marque une autre étape, les mythes de la Résistance et des Maquis émergent dans l'Education populaire et en transforment le sens. Eduquer, bien sûr, mais unir le peuple autour d'un lieu.

1944 République des jeunes

1947 Fédération des MJC

Cette dernière, d'initiative laïque, modifie profondément l'idée de laïcité institutionnelle en affirmant le pluralisme dans la gestion, dans laquelle les mouvements confessionnels progressistes vont s'engouffrer. C'est aussi l'époque des premiers financements publics.

Sous la V République, (Herzog), le plan joue la carte de l'équipement lié à l'urbanisation et de son animation nécessaire dans des structures co-gérées dues au financement de la puissance publique.

Les mouvements historiques obtiennent leur maintien se dotant d'équipements et de professionnels, ils prennent une plus grande autonomie à l'égard des institutions mères. Ils vont déboucher en 1977 dans le champ politique et être le moteur d'un Parti Socialiste de terrain avec des notions d'animation et leur connotation spontanéiste.

En bref, quelques vecteurs idéologiques (les mouvements) de l'Education Populaire peuvent être distingués :

1. Protestants - Conseil Protestant de la Jeunesse - UCJG - UCJF - Eclaireurs Unionistes - Jeunes Equipes d'Education Populaire - etc...

2. Israelites - Conseil de la Jeunesse Juive, Eclaireurs Israelites - Union des Etudiants Juifs de France.

3. Catholiques, les plus nombreux - JOC - JOCF - JEC - MRJC - JAC - Scouts - Guides.

4. Politiques - MJ Communistes - Union des Jeunesses Communistes de France - UJFF - Etudiants Communistes - Etudiants Socialistes - Gauche Européenne.

5. Syndicaux - Jeunes CGT - CFDT - FO - Jeunes Agriculteurs - UNEF - etc...

6.Laïques - Ligue et ses partenaires - FFC - EEDF - CEMEA...

7.Laïques Pluralistes - FFMJC - Foyers Ruraux - PEC - T et T - Centres Sociaux.

***

Jusqu'en 1950, la notion d'Education Populaire a recouvert tout ce qui n'était pas l'éducation institutionnalisée. Elle était néanmoins une idéologie par le public visé, le plus large possible et par les méthodes pédagogiques préconisées - initiative et liberté. Elle était aussi une institution naissante, des militants de 36 ayant accédé à de nouvelles responsabilités dans des institutions récemment créées - INEP, CREPS, Jeunesse et Sports -.

Le concept Education Populaire englobait alors des pratiques aujourd'hui différenciées -action sociale, action culturelle, animation socio-culturelle, la formation des cadres ne se concevant pas en dehors du militantisme.

. L'action sociale insiste sur l'accès des plus défavorisés aux Services publics. Le personnel d'encadrement est spécialisé, hautement professionnel, largement syndiqué. Tout ce qui s'est fait et continue de se faire en direction des laissés pour compte -chomeurs, handicapés, vieillards, migrants, délinquants appartient à cette catégorie. Aujourd'hui, plus que jamais auparavant, les Pouvoirs Publics se préoccupent de ceux qui ne sont déjà plus les minorités marginales et sur lesquels, l'Education, la culture, l'animation n'ont aucun poids.

La Ligue de l'Enseignement essaie d'être présente dans ce vaste concert : stages d'insertion, actions 16-18, LEP, actions tiers monde, etc... Sans arriver à une réelle affirmation de sa présence.

. L'animation socio-culturelle, à mi-chemin du social et du culturel est un concept des années 60-70 qui utilisait des pratiques culturelles à des fins de régulation sociale. C'est l'époque où nous avons tenté de greffer un secteur jeunesse dans le mouvement. Clubs de jeunes - FJEP - Foyer d'établissements. Beaucoup d'entre nous se souviennent des regroupements de Beauregard et de Bourges, opérations largement conduites par les "culturels" des FOL et de la Ligue, sans beaucoup d'implication des autres services. Ne s'adressant pas à des marginaux défavorisés mais à un large public, moins exigeant sur la qualité des productions que sur les modes de fabrication des produits, elle a été cependant une tentative intéressante pour faire front à deux phénomènes culturels majeurs de l'époque : l'urbanisation accélérée et l'audience de la télévision. Nous n'avons pas su donner suite et notre activité s'est assumée plus comme une intégration dans les nouvelles données que comme une subversion malgré la secousse de 68. La Ligue est encore présente dans l'animation socio-culturelle. Elle a organisé autour des FJEP une professionnalisation de la direction d'équipements socio-culturels, sans pour autant se différencier des MJC, dérivant lentement du mouvement à l'institution.

. L'action culturelle est née dans les années 50-60 de quelques transfuges de l'Education Populaire, Gignou, Dasté et quelques autres dont la revendication majeure fut la diffusion d'oeuvres théâtrales classiques ou modernes, à la recherche d'un vaste public. Cette revendication participait d'une action militante plus que d'une recherche de profit. La décentralisation et Jeanne Laurent c'est la naissance des Centres Dramatiques Nationaux Jean Vilar et le TNP représentent l'apogée de ce courant qui s'est ensuite cristallisé autour des Maisons de la Culture puis des Centres d'Action Culturelle. Cette voie, tout en affinant et en professionnalisant ses productions s'est progressivement coupée du public populaire tant rêvé. Les grands du théâtre d'aujourd'hui en sont les héritiers directs, PLANCHON, MANCHAL, HOSSEIN pensent leur action majoritairement comme une diffusion d'oeuvres théâtrales sans possibilités lucratives du financement public. Leur action est de moins en moins accompagnée d'une intervention éducative souple, expos, débats, action dans les comités d'entreprise, et de plus en plus d'une intervention publicitaire forte. La Ligue n'est pas complètement absente de cette action, mais en sourdine, sans stratégie claire, par l'organisation des spectateurs (abonnements, transports).

Son rêve est parfois le même : de grandes oeuvres fortes, puissantes, connues largement diffusées, voire médialisées pour toucher le plus grand nombre. Le soutien à quelques entreprises récentes (Fourberies de Scapin, Les Misérables, etc...) en sont le témoignage.

Il faut bien sûr ajouter à ces dispositifs en voie d'institutionnalisation -l'Education, la formation continue- l'industrie culturelle.

On peut comprendre que les nouvelles générations de délégués culturels ne sachent plus bien où donner de la tête. D'où une mobilité extrême des effectifs mais aussi le désarroi des militants, des associations et des fédérations se portant d'un point à l'autre, dans la précipitation et sans analyse préalable.

En 1982, l'action culturelle et l'action sociale sont largement en voie d'institutionnalisation. Nous y sommes présents, modestement et beaucoup plus dans les fédérations que dans les associations.

On y apprécie encore un peu notre capacité de travail, l'idée supposée que nous puissions animer un réseau de diffusion, l'idée réelle que nous sommes une garantie financière et morale.

L'animation socio-culturelle a vécu, incapable de se trouver une identité et de plus en plus portée à se situer dans la mouvance de l'action politique.

Notre organisation ne peut continuer d'exister sur le plan de la culture qu'en assumant de façon critique la totalité du champ culturel décrit. Non pour se substituer à l'un ou à l'autre des axes, mais pour assurer des traverses, des mises en relation. Nos responsables doivent être tout à la

fois des acteurs de la production culturelle, et du changement social, des militants des syndicalistes et politiques.

Notre organisation ne peut donc entendre Culture que dans son sens le plus large.

Si on considère que la Culture est l'accès à un patrimoine, ensemble d'oeuvres répertoriées, hiérachisées, on aboutit à privilégier la diffusion d'une culture cultivée, qu'on a, ou qu'on a pas, même si, selon Edouard HERRIOT, la culture c'est ce qui reste quand on a tout oublié. Si on oublie, c'est qu'un jour on a su.

Un patrimoine culturel en ce sens est l'ensemble concret des oeuvres, livres, partitions, films, tableaux, architectures témoins de leur temps. La culture cultivée a pour objectif de privilégier ces objets et son ambition, celle de toucher le plus large public dans un double circuit économique, marché de l'Art pour ceux dont les moyens leur permettent d'acquérir les originaux et système de multiplication par reproduction pour les autres.

Pourtant, les cultures populaires, les cultures minoritaires ne peuvent être que des sous-cultures, où mieux des cultures en marche, antichambre de la culture cultivée. Dans cette perspective, un complément éducatif est nécessaire pour passer de l'un à l'autre. Et voilà l'objectif de l'Education Populaire. Il faut se souvenir que l'école a favorisé cette définition en organisant la culture autour d'un faisceau d'oeuvres et de valeurs emblèmatiques. Il est vrai aussi que la culture nous apparaît moins comme un ensemble de biens socialement marqués que comme un bien en soi.

Nos systèmes de valeur (humanisme universaliste), nos systèmes économiques (impérialisme, capitaliste ou non), nos systèmes d'apprentissage (Ecole) y font sans cesse référence.

Mais du même coup déclarer cette culture légitime, c'est la déclarer dominante. La culture cultivée est la culture de la classe dominante.

On présente souvent la culture comme un don, une sorte d'aisance naturelle à la base du bon goût, de la distinction. Distinguer c'est d'abord différencier. Ce faisant, il s'agit de remettre la culture cultivée dans le champ du national en la soustrayant aux déterminismes sociaux. Ainsi, on pose l'inégalité et donc l'injustice comme naturelle et donc comme normale. A y regarder de près, et en se référant aux activités typiques de la culture cultivée, théâtre, musées concerts, lecture, on s'aperçoit qu'elle est la quasi propriété des catégories sociales les plus élevées. La culture cultivée est un bien social, un héritage. Participer à ses activités est en relation étroite avec le niveau d'étude et l'on sait que la probabilité d'accéder à un niveau d'études est liée à la catégorie socio-professionnelle.

Mais la culture a un autre sens, plus spécialisé qui renvoie à l'ethnologie, où la culture se définit comme un ensemble regroupant les moeurs, les croyances, les normes des systèmes fermés. Vues sous cet angle, les cultures semblent se définir comme des ensembles homogènes de pratiques culturelles. C'est ainsi que l'on peut repérer des cultures culturelles.

Si on considère la culture comme l'ensemble des traits d'appartenance qui fondent les communautés à base territoriale, éthiques, idéologiques, linguistiques, les pratiques culturelles ne peuvent s'affirmer que par rapport au groupe origine et renforcent leur enracinement tout en revendiquant l'ouverture sur les centres cultures. La culture ainsi conçue s'articule sur un tissu de relations sociales affinitaires.

On peut noter que les conditions générales de vie faites par notre société aux différentes cultures qui la composent les placent dans des situations profondément inégales par rapport à la culture cultivée. L'offre d'une culture cultivée réputée faite pour tous et sans exclusive n'est en fait qu'une façon supplémentaire d'aliéner leur identité. On peut dire aussi que la culture cultivée , n'est qu'une des formes de domination des groupes sociaux.

De sorte que l'inégalité entre "culture cultivée" et "cultures culturelles" fonctionne et a toutes les chances de renforcer ou de créer une expression de violence sociale dans les rapports de domination et de dépendance.

Pour nous, je pense, il ne peut y avoir de culture culturelle que politique, c'est-à-dire dans la reconnaissance mutuelle, dans l'adaptation du dialogue, dans la laïcité en quelque sorte.

Se reconnaître, s'adapter, c'est d'abord exister localement, territorialement sur des bases minimum -locaux, associations, moyens financiers. Peut-être existants comme tels, ces groupes prendraient-ils conscience de leur identité, et que, dans des procédures de créations, de diffusions localisées maintiendraient-ils leur propre culture tout en enrichissant la culture dominante. C'est pour nous la seule réponse possible à la question des minorités, donc du racisme.

Une telle conception de la culture conduit à se désintéresser en partie de la culture décrite précédemment et à développer solidairement des procédures de création, de diffusion et d'animation, parallèlement et non à l'ombre de la culture officielle et de l'action privée commerciale.

Elle porte plus sur les différences productives que sur les valeurs uniformisatrices.

Mais on doit aujourd'hui se poser la question de savoir s'il y a des possibilités de passage de l'une à l'autre, entre culture cultivée et culture vécue, entre sens commun et sens élaboré.

Un nécessaire renouveau de l'éducation populaire doit passer par une réflexion approdondie sur les pédagogies et sur les structures. Il faut pour cela mieux repérer nos champs possibles d'intervention. Ils sont à l'évidence interstitiels. Il faut savoir et dire que nous sommes pas seuls et qu'il nous faut rechercher des partenaires extérieurs. Il faut accpeter des modes d'intervention en creux, des coups et fonctionner en relance quand la droite est au pouvoir et en légitimation posant remise en cause quand la gauche est au pouvoir.

Il faut monter des projets réalistes, donner la parole aux "petites choses", créer des lieux de parole publique.

Alors qu'elle pédagogie pour la Ligue ?

Il faut dire que les instruments de la culture sont d'abord et avant tout les cinq sens élémentaires. Tout système éducatif se doit de les prendre en compte et de les entraîner.

L'acte responsable est perception, mais aussi concentration, appropriation, mobilisation et expression.

Tout systèmem éducatif se doit d'en entraîner le fonctionnement.

Mais connaître, c'est aussi raisonner. Tout système éducatif se doit de prendre en compte un été d'objectivation donné ainsi qu'en entraînement au raisonnement scientifique, hypothèse, expérimentation, vérification, analyse, synthèse.

Mais à côté s'impose une pédagogie de l'imaginaire. Des esquisses existent. Il est cliniquement possible de rééduquer l'imaginaire comme il est possible de redresser le déficit imaginatif.

La pensée symbolique, système apparemment complexe met en oeuvre un matériau d'images qu'il est possible d'analyser.

Gilbert DURAND, Directeur du Centre de Recherche sur l'imaginaire de Chambery a mis en évidence que les images symboliques mises en oeuvre dans des systèmes clos (films, théâtre, contes, etc...) et les discours qui en résultent sont liés à trois fonctions organiques unies (posturales, digestives, rythmiques). Tout système éducatif se doit de prendre en compte un état imaginatif donné et un entraînement actif à l'imagination symbolique.

Participer à des activités de culture n'est pas un acte spontané. Pour en éprouver du plaisir et donc continuer il faut établir des relations avec d'autres productions de la culture. Le plaisir esthétique n'existe que par un patient travail de classement de mise en rapport. C'est un apprentissage, apprentissage du plaisir plus que de l'effort, plus sélectif qu'informisateur, de la différence plus que de l'unité, du choix plus que de la consommation.

L'oeuvre de culture tend à n'avoir d'autre référence qu'elle-même. C'est le propre de l'abstraction et de la mise à distance de l'affectivité ordinaire, le populaire, c'est ce qui est sentimental, banal, facile, apprentissage de la tolérance donc.

Mais l'oeuvre de culture ne se présente jamais nue. Elle est toujours accompagnée d'un discours sur elle-même. Etre cultivé, c'est pouvoir parler de la culture et sur la culture. L'éducation populaire doit pouvoir préparer à la maîtrise de ce langage. Participer à la culture c'est aussi maîtriser son temps social pour pouvoir en jouir. C'est aussi avoir des interlocuteurs pour le faire. Il faut donc se greffer sur un réseau de relations et le renforcer par des pratiques de communications sociales.

On pourrait dire que tout système d'éducation populaire qui viserait à la culture se devrait de réfléchir à la manière d'organiser des pratiques volontaires d'apprentissage des modes, des codes, des techniques et des lieux de pratiques pédagogiques liées aux mesures d'accompagnement de la culture, langage, temps, espace de communication.

***

La Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente est présente sur le territoire national par sa confédération d'oeuvres regroupant plus de 45 000 associations et plus de 100 fédérations. Elle se doit d'organiser sa représentation culturelle comme elle a organisé sa représentation sportive, audio-visuelle, de formation d'adultes, de vacances en s'engageant résolument dans la construction d'entreprises culturelles au plus près des réalités économiques, sociales et humaines.

La réactivation de l'action culturelle dans la Ligue doit prendre en compte trois procédures conjointes - création - diffusion - animation traversées par une triple question : quel projet artistique, quel projet de communication, quel projet pédagogique. Cette réactivation ne peut se faire indépendamment des partenaires de terrain, mouvements, associations, collectivités territoriales entreprises culturelles.

En relation avec les créateurs implantés localement, elle est professionnelle, c'est à dire qu'elle se définit comme un outil permanent de production ayant capacité intrinsèque et matérielle de maîtriser sa production dans la continuité artistique. A ce titre le projet théâtral doit être soutenu. Pouvant s'adresser à des enfants ou à des adultes, elle est l'action à privilégier mais aussi la plus éloignée de nos traditions.

Elle devrait favoriser en tout premier lieu la co-production de spectacles avec des groupes de création dans des contrats à durée déterminée, en recherchant ensemble les financements auprès d'un nombre croissant de collectivités locales disposant de lieux mais ne disposant pas forcément d'équipes. Il faut des lieux pour la culture.

L'entreprise culturelle doit se confronter. Disposant ou non d'une licence d'organisateur de spectacles, elle est à même de créer un réseau de diffusion. Elle peut être un interlocuteur compétent pour l'étude et la promotion de programmes permanents dans des lieux faiblement équipés. Elle gère la demande.

Elle est aussi le conseil pour les services locaux et les associations dans la réalisation ponctuelle. Elle est leur intermédiaire auprès des services liés à la défense du spectacle vivant.

En ce sens la renaissance du Récamier nous interroge.

L'animation accompagne les actions de terrain par un appui technique et par un appui pédagogique.

L'appui technique consiste à dynamiser les capacités propres du réseau de diffusion par la mise à disposition d'équipements mobiles (lumière, son, véhicules) et à aider la réflexion des producteurs par l'archivage vidéo de productions culturelles éphémères (théâtre, danse, concerts).

L'appui pédagogique consiste à se doter d'outils fiables : bureau d'emploi d'animateurs techniciens, formation initiale et continuée de ces animateurs, bureau d'étude pour la réalisation de projets, coopératives d'achat de matériel, reproduction de documents.

Mais l'unité du mouvement peut être mise à mal dans la mise en place de ces appareils. Seule une réflexion aigue sur le projet peut limiter le risque. Le projet artistique n'a de sens que dans sa recherche constante de qualité. Le professionnalisme peut en être la garantie. Il n'est pas le plus simple à définir car la production culturelle évolue sans cesse dans une dialectique sauvagee, cultivée, liberté ou contrainte, travail ou aventure.

Le projet de communication support de nos choix doit donner une préférence aux produits culturels permettant un retour immédiat du spectateur et son intervention éventuelle dans l'oeuvre au besoin pour en modifier le déroulement. Par là les productions du spectacle vivant doivent constituer un axe dominant à nos préoccupations.

Aussi, pourvu que les appareils soient bien maîtrisés, appuyée sur un réseau fin et diversifié d'associations, de fédérations, d'entreprises culturelles, de l'économie sociale, dont théâtrales, le Récamier, les Agences Culturelles de Lyon et Poitiers, ne sont que quelques exemples pris dans le mouvement, la Ligue pourra-t-elle assurer son intervention dans le champ culturel, à côté d'autres et se situer dans l'enjeu des prochaines évolutions, enfin être, à l'horizon 90 ouverte mais décidée, un agent de la transformation de la société française.

****

DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE A L'EDUCATION DES ADULTES

RAPPORT INTRODUCTIF : J. CAZAUX - Y. MINVIELLE - M. MORINEAU

I - La formation professionnelle continue

Bilan et orientations

Annexe 1 - Données sur l'état de la F.P.C. aujourd'hui

Annexe 2 - Pour un développement de l'éducation permanente

II - La L.F.E.E.P. - Situation actuelle et perspectives

Pour le développement de la formation des adultes.

III - Dix propositions

Pour la mise en oeuvre d'une politique de formation des adultes au sein du Mouvement.

I – LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

BILAN ET ORIENTATIONS

"L'éducation des adultes est une des clés du devenir de notre société". F. Mitterrand – UNESCO, 25 octobre 1982.

1 – LES ACQUIS

1.1 – La formation professionnelle est devenue un phénomène de masse

3 millions de personnes actives ont participé à des actions de formation en 1981.

1.2 – Les sommes consacrées au financement de la formation professionnelle ont fortement augmenté.

Etat 1,7 milliard en 1972 – 9,2 milliards en 1981
Entreprise 1,6 % de la masse salariale en 1974 plus de 1,8 % en 1981

1.3 – La FPC a progressivement été mise au service de l'emploi en particulier, de l'emploi des jeunes.

1.4 – Les possibilités de formation individuelle des salariés ont été étendues (voir annexe 1).

2 – LES INSUFFISANCES

2.1 – La liaison formation–emploi

Une politique de formation professionnelle reliée à l'emploi ne doit pas se limiter à la formation des demandeurs d'emploi, même si la formation de ceux–ci est indispensable.

2.2 – La politique d'insertion des jeunes doit être renforcée et déboucher sur des formations qualifiantes et sur l'emploi.

2.3 – La politique de promotion sociale doit être développée en liaison avec l'application du congé–formation

2.4 – La formation dispensée par les entreprises de trop grandes disparités (annexe 1)

3 – LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES

3.1 – Associer la formation professionnelle à la politique de développement des activités productives : le développement des qualifications.

3.2 – Associer la formation professionnelle à la politique de l'emploi : les mesures d'insertion professionnelle.

3.4 – Associer la formation professionnelle à la promotion sociale et culturelle de l'ensemble des travailleurs et d'abord des plus défavorisés : la relance de l'éducation permanente.

. Le développement du congé de formation
. La lutte contre les inégalités sociales
. La relance de l'éducation permanente. (voir annexe 2)

ANNEXE I

Données sur l'état de la Formation Professionnelle Continue aujourd'hui *

A l'Assemblée nationale, priorité à la formation professionnelle avec un budget en hausse de 29%

Avec une augmentation de 29% par rapport à 1982, et une progression de 64% en deux ans, le budget de la formation professionnelle devrait atteindre 13,43 milliards de francs en 1983. Cette augmentation, « la plus forte de tous les budgets et enveloppes ministériels », confirme « la place que prend la formation professionnelle dans la bataille pour l'emploi », a déclaré M. Marcel Rigout, ministre de la Formation professionnelle, lors de la discussion budgétaire du 13 novembre, à l'Assemblée nationale. Cette priorité dont bénéficie la formation professionnelle devrait permettre « un effort significatif dans quatre directions » :

• *La qualification et l'insertion sociale des jeunes* dont les crédits passent de 2 674 millions de francs à 4 786 millions de francs, soit une augmentation de 79% sur 1982.
Les crédits de la campagne « Un métier pour réussir » sont portés de 750 millions de francs à 2 250 millions en 1983. Le ministre souligne, à ce propos, que les 874 permanences et missions locales avaient accueilli au 1er novembre, 80 000 jeunes de 16 à 18 ans.
Parmi les actions menées en faveur des jeunes, il faut encore noter le programme dont bénéficieront 35 000 garçons et filles âgés de 18 à 21 ans, ainsi que le développement des contrats emploi-formation qui voient leur part passer de 423 millions à 1 780 millions de francs.

• *Le développement de l'apprentissage* dont les crédits augmentent de 18%.
Plus de 200 000 jeunes sont concernés par cette voie de formation « qui a démontré son utilité et son efficacité », déclare M. Rigout en indiquant les mesures qui devraient notamment « élever la qualité pédagogique des enseignements théoriques..., améliorer les conditions d'agrément des entreprises..., renforcer la protection des apprentis..., améliorer la formation, renforcer les effectifs et préciser les fonctions des inspecteurs de l'apprentissage..., mieux associer les personnels et les représentants des salariés des CFA à certains aspects de la gestion de leur centre.

• *La rénovation de l'AFPA* dont les autorisations de programme passent de 122 millions à 289 millions, soit 137% d'augmentation par rapport à 1982.

• *La poursuite d'actions sectorielles volontaristes* dans les secteurs considérés comme prioritaires « pour le développement de notre appareil productif ». Le ministre a cité, à titre d'exemple, le programme de qualification intéressant plus de 15 000 travailleurs de la filière électronique, ainsi que la collaboration instaurée avec l'Agence pour le développement de l'informatique pour mener des actions communes de formation dans ce secteur. Autres secteurs prioritaires : le meuble, le papier, la filière bois, le plastique, etc...

Un autre atout : la décentralisation des compétences

Réorienter les crédits par « une utilisation plus sélective et plus efficace », « accompagner et même favoriser les choix industriels par l'utilisation du Fonds de la formation professionnelle », « apporter au système de financement par les entreprises les aménagements qu'appelle une plus grande efficacité » : en dehors de l'augmentation des crédits, tels sont les divers moyens qu'utilisera le ministère de la Formation professionnelle pour élaborer sa politique. Autre atout : « la décentralisation des compétences ».

* : Cf Actualités de la Formation Permanente - n° 62 - janvier - février 1983

Précurseur dans ce domaine, grâce aux comités régionaux de la formation professionnelle « notre ministère, a souligné M. Rigout, restera en pointe, puisqu'il est le premier à réaliser d'importants transferts de compétences aux instances régionales ». La région, a expliqué le ministre, décidera du conventionnement et de l'agrément des stages et elle versera la rémunération aux stagiaires suivant un montant fixé par l'Etat. Elle devra contribuer au développement des actions de promotion sociale et de promotion supérieure du travail et les intégrer dans sa politique, afin de « réduire les inégalités d'ordre social, catégoriel ou géographique d'accès aux formations qualifiantes ». A ce propos, a rappelé le ministre, « l'accord des partenaires sociaux sur le congé individuel de formation contribuera à rénover la promotion sociale et supérieure du travail ». Pour conclure sur le budget, M. Rigout a précisé que le montant des crédits décentralisés de l'enveloppe de la formation professionnelle - dotation de décentralisation et ressources propres - s'élèverait à 2 755 millions de francs.

Les résultats de la formation professionnelle : aide de l'Etat et participation des employeurs

Aide de l'Etat

L'enveloppe financière consacrée par l'Etat à la formation professionnelle continue s'est élevée en 1981 à 9,2 milliards de francs (apprentissage non compris), soit :
— 4,6 milliards de francs consacrés à la rémunération des stagiaires,
— 0,2 milliard de francs à l'équipement des centres,
— 4,4 milliards de francs au fonctionnement des stages.
Après un accroissement des effectifs de 1977 à 1979, dû au développement des actions de formation organisées, dans le cadre des pactes pour l'emploi, pour les jeunes demandeurs d'emploi, et à la nette progression des contrats emploi-formation, les effectifs sont restés stables de 1980 à 1981. Néanmoins, sous l'effet de la forte augmentation du nombre de stages d'insertion et de qualification proposés par le Plan Avenir Jeunes, la fin de l'année 1981 s'est caractérisée par une reprise de la croissance des effectifs entrant en formation.

A noter également l'accueil d'un plus grand nombre de jeunes femmes dans les stages de formation du Plan Avenir Jeunes - 51% contre 46% en 1980...

Participation des employeurs en 1981 : 1,87%

Les résultats provisoires du traitement statistique des déclarations des employeurs, qui portent sur un peu moins de 95% des entreprises, font apparaître un taux de participation de 1,87% pour 1981. Les chiffres définitifs pour les masses financières, le nombre des stagiaires et des heures/stagiaires devraient être supérieurs de 5 à 6%. Dans cette hypothèse, les entreprises auront dépensé environ 13 milliards de francs pour la formation d'un peu plus de 2 millions de leurs salariés (dont 250 000 dans des stages

Bilan global des formations financées par l'Etat et par les entreprises (1)

	1972	1978	1979	1980	1981 (résultats provisoires)
Stagiaires en formation (2)					
Etat	958 000	993 000	1 041 000	1 022 000	1 036 000
Entreprises	1 049 000	1 831 000	1 862 000	1 837 000	1 711 000
Fonds d'assurance-formation		195 000	201 000	225 000	250 000
Ensemble (3)	1 760 000	3 000 000	3 100 000	3 084 000	2 997 000
Heures-stagiaires					
Etat	182 000 000	250 000 000	242 000 000	226 000 000	232 000 000
Entreprises	78 000 000	104 000 000	102 000 000	100 000 000	91 000 000
Fonds d'assurance-formation		18 000 000	15 000 000	15 000 000	17 000 000
Ensemble (3)	241 000 000	370 000 000	359 000 000	341 000 000	340 000 000
Budget (milliards de francs)					
Etat (4)	1,7	6,8	6,3	7,0	9,2
Entreprises	2,8	9,1	10,2	11,4	12,4

(1) L'apprentissage ressortissant aux premières formations, ni ses effectifs, ni son budget de fonctionnement ne sont compris dans les statistiques de ce chapitre.
(2) Stagiaires ayant suivi un stage ou une partie de stage au cours de l'année civile.
(3) L'Etat et les entreprises assurent conjointement le financement de la formation d'un certain nombre de stagiaires, ce qui explique que les chiffres de la troisième ligne ne constituent pas toujours l'addition rigoureuse des deux lignes précédentes.
(4) Il s'agit des dotations initiales et des crédits inscrits au titre des lois de finances rectificatives, soit 2 405 millions de francs en 1978 et 1 769 millions de francs en 1981. Les crédits pour l'apprentissage sont exclus.

organisés par des FAF) et la formation de jeunes demandeurs d'emploi (0,2% de la masse salariale).
La légère augmentation du taux de participation par rapport à 1980 (1,83%) est due exclusivement aux entreprises de 2 000 salariés et plus qui ont contribué en 1981 à un taux très élevé (3%).

Nature des dépenses

Les rémunérations versées aux stagiaires - 4 952 millions de francs - ont représenté 40% du total des dépenses contre 30% pour les dépenses de fonctionnement des stages. Les versements à des FAF ont continué à augmenter.
Le volume des congés de formation est resté à un niveau assez bas, bien que supérieur à celui de 1980 : 43 800 salariés ont bénéficié d'un congé de formation directement financé par les entreprises et 19 400 d'un congé pris en charge par les FAF.

Répartition des stagiaires par catégories socio-professionnelles

Par rapport à 1980, la répartition reste stable, avec cependant une légère baisse des catégories les moins qualifiées, parallèle à l'évolution de la structure des emplois dans les entreprises.
— Manœuvres ouvriers spécialisés 14%
— Ouvriers et employés qualifiés 45%
— Agents de maîtrise, agents techniques, techniciens. 25%
— Ingénieurs et cadres . 16%

Taux de participation selon la taille des entreprises

— 10 à 19 salariés
0,97% (0,96% en 1980)
— 20 à 49 salariés
1,09% (1,09% en 1980)
— 50 à 499 salariés
1,32% (1,32% en 1980)
— 500 à 1 999 salariés
1,71% (1,72% en 1980)
— 2 000 salariés et plus
3,03% (2,78% en 1980)
Selon les branches, le taux moyen de participation réelle varie entre 1,07% (hôtels, cafés, restaurants) et 5,42% (électricité, gaz et eau).

Le comité paritaire du congé individuel de formation fixe les conditions d'agrément des organismes régionaux paritaires et des Fonds d'assurance formation

Le Comité paritaire du congé individuel de formation (COPACIF) - dont les statuts ont été adoptés le 20 décembre 1982 - a entériné, le 3 février, le statut type des *fonds régionaux paritaires de gestion du congé individuel de formation.*

La mission de ces organismes sera de « mettre en œuvre une politique incitative du congé individuel de formation au plan régional ; collecter et gérer le 0,10% de contribution à la formation continue, obligatoirement affecté par les entreprises au financement du congé individuel ; définir les conditions selon lesquelles les priorités professionnelles et territoriales fixées par les commissions paritaires de l'emploi seront prises en compte pour les congés individuels de formation, visant à un perfectionnement professionnel ou l'accession à un niveau supérieur de qualification ».

Les fonds régionaux pourront éventuellement prévoir « la constitution de sections professionnelles ou d'antennes locales ayant pour mission l'information des salariés et l'instruction de leurs dossiers », la décision finale appartenant aux fonds régionaux.

Ces organismes régionaux entreront en fonctionnement après acceptation des dossiers de demande d'agrément.

C'est au cours de ses réunions du 26 janvier et du 3 février que le COPACIF a arrêté, aussi bien pour les organismes régionaux paritaires que pour les FAF, les grands principes d'agrément. Ceux-ci prévoient notamment que :

— le nombre d'agréments doit être limité ;

— les organismes paritaires s'intégrant dans une démarche de régionalisation du congé individuel de formation seront privilégiés ;

— il ne devra pas y avoir de concurrence entre les organismes agréés pour le congé individuel de formation c'est-à-dire que chaque entreprise et établissement devront verser le 0,10% à un organisme prédéterminé.

La procédure d'agrément proprement dite prévoit, elle, que « les agréments seront donnés pour une durée indéterminée, après acceptation du dossier de demande qui devra comprendre des informations très précises, telles que :

— le champ d'application territorial (et éventuellement professionnel) ;

— les effectifs concernés et l'évaluation de la surface financière correspondante ;

— les statuts de l'organisme demandeur.

Les organismes agréés devront prendre en charge « totalement ou partiellement le financement du congé individuel de formation et mettront en place, à partir des instructions données par le COPACIF, un système de remboursement des avances de rémunération assurées par les entreprises ».

Les statuts des fonds régionaux prévoient en outre que « le fonds peut recevoir des sommes des entreprises non assujetties à la participation au financement de la formation professionnelle continue ».

Tous les organismes agréés fourniront chaque année au COPACIF un bilan et un rapport d'activité.

POUR UN DEVELOPPEMENT

DE L'EDUCATION PERMANENTE *

La loi sur la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente, a permis un développement considérable des actions de formation à tous les niveaux. Pourtant, dans le même temps, le concept d'éducation permanente n'a pu trouver les conditions favorables à son approfondissement et à sa mise en oeuvre, comme pouvait le laisser espérer l'arsenal législatif, réglementaire et contractuel développé depuis 1970.

Les perspectives pour une nouvelle croissance posent le problème en des termes nouveaux. Il ne s'agit pas de relâcher l'effort en matière de formation professionnelle qualifiante liée aux politiques de l'emploi et du développement industriel, mais de rechercher comment, par une politique de l'éducation permanente, concourir à la satisfaction des nouvelles solidarités, et à l'élévation du niveau "culturel" du plus grand nombre, pour répondre aux "défis" de notre monde d'aujourd'hui.

Trois voies sont ouvertes :

- L'action concertée en direction des catégories sociales les plus défavorisées.
- Le développement du congé de formation.
- La relance de l'éducation permanente.

OOoOO

* Cf Dossier Technique pour le groupe "Education-Formation" du IXè plan - p. 39 à 45

I - L'ACTION CONCERTEE EN DIRECTION DES CATEGORIES SOCIALES LES PLUS DEFAVORISEES

Il est difficile d'engager une politique de formation sur les bases d'une analyse de l'exclusion sociale, ou pour accompagner une action sociale pour les plus déshérités. Ce n'est pas à la formation de résoudre les problèmes sociaux. L'expérience a cependant montré qu'elle peut être un instrument de réinsertion sociale, de lutte contre les inégalités devant la qualification et la culture.

1. Bilan de l'action passée

L'accent mis depuis plusieurs années sur l'adéquation des niveaux de formation à l'évolution des emplois, et les politiques menées en direction des demandeurs d'emploi, ont mis au second plan les problèmes posés par les catégories de personnes les plus défavorisées dans la mesure où il s'agissait de traiter des situations marginales.

Dans le même temps, cependant, des études très sérieuses ont montré l'importance des phénomènes d'exclusion, de pauvreté dans notre société. L'action sociale, l'assistance, ne sont pas toujours suffisantes pour aider ces populations à sortir de leur marginalité.

Un effort particulier a été entrepris pour les jeunes, notamment avec les stages dits "Education-Santé-Travail". Mais, globalement, les jeunes les plus défavorisés n'ont pas toujours pu bénéficier des mesures générales mises en place, celles-ci ayant comme priorité le placement.

Les interventions actuelles de la formation professionnelle pour des **catégories sociales défavorisées ne** sont certes pas négligeables. Les actions menées par des associations pour des jeunes marginalisés, pré-délinquants, pour les détenus et ceux sortant du milieu carcéral, se sont développées. Certaines catégories de femmes ont pu bénéficier d'actions de formation pour leur insertion sociale. Le programme de pré-formation pour les travailleurs immigrés et les jeunes de la seconde génération a permis de doubler le nombre des bénéficiaires, ces deux dernières années. Des expériences en direction du quart monde ont été soutenues. Plus récemment, le programme pour le développement social des quartiers, lancé dans le cadre du plan intérimaire, permet de prendre en compte, collectivement, les problèmes des populations connaissant une véritable paupérisation, et de développer des actions de formation adaptées.

2. De nombreux obstacles sont à surmonter

Ces diverses actions vont bien dans le sens d'une lutte contre les inégalités sociales, et d'une autonomie sociale permettant aux personnes concernées de sortir de la spirale de la pauvreté, de la marginalité et de l'assistance. Généralement elles accompagnent une politique d'action sociale qui n'a pas encore suffisamment inclus, dans ses moyens, la dimension formation.

De même, les politiques de formation liées aux politiques de l'emploi ne prennent pas suffisamment en compte les problèmes spécifiques des catégories les plus défavorisées. La règlementation et les circuits de financement ne permettent pas toujours de répondre aux besoins, et les actions expérimentales ne peuvent pas toujours connaître le développement souhaitable.

La participation à une action de formation sous-entend une action auprès de l'environnement, permettant de surmonter les problèmes psychologiques, sources de blocage pour les individus marqués par l'échec. Il faut s'interroger sur le fait que trop souvent ceux qui auraient le plus besoin d'actions de formation se trouvent exclus des mesures prises pour lutter contre les inégalités devant l'emploi, la communication sociale, la culture.

Pour l'avenir, une large concertation avec les ministères intéressés, les associations prenant en charge les catégories visées, devrait permettre la définition de programmes spécifiques de formation conduisant à la "qualification sociale" et à l'insertion dans la vie professionnelle de publics bien identifiés. Ces programmes engageraient les régions, l'Etat gardant son rôle d'orientation et d'incitation.

II - LE DEVELOPPEMENT DU CONGE DE FORMATION

1. Evolution du dispositif

"Les travailleurs qui effectuent des stages de formation ou de promotion placés sous le contrôle de l'Etat et prévus par des dispositions législatives ou réglementaires ont droit, sur demande adressée à leur employeur, à un congé correspondant à la durée du stage, sans pouvoir excéder un an...
Ce congé n'ouvre pas droit à rémunération" (Article 10, loi n° 66.892 du 3 décembre 1966).

"Le congé de formation a pour objet de permettre à tout travailleur, au cours de sa vie professionnelle, de suivre à son initiative, et à titre individuel, des actions de formation, indépendamment de sa participation aux stages compris dans le plan de formation de l'entreprise dans laquelle il exerce son activité..." (Article 3, loi n° 78.754 du 17 Juillet 1978).

"Sous réserve de dispositions contractuelles plus favorables, les salariés bénéficiaires d'un congé de formation ont droit lorsqu'ils suivent un stage agréé par l'Etat, dans les conditions définies à l'article L 960.2, au maintien, à la charge de l'employeur, de leur rémunération antérieure dans les conditions ci-après..." (Article 5, même loi).

Douze années séparent ces deux textes. Ils permettent de mesurer le chemin parcouru dans le domaine législatif, mais aussi les difficultés qu'il faut surmonter pour progresser vers un droit, simple dans son principe, mais complexe à mettre en oeuvre.

Une nouvelle étape est en train d'être franchie. L'accord du 21 septembre 1982, signé par les partenaires sociaux, fixe les nouvelles règles régissant le droit à congé de formation dans les entreprises relevant du champ d'application de l'accord national interprofessionnel.

- Les dispositions législatives en préparation devront prendre en compte le nouveau dispositif contractuel.

- L'expérience montre qu'il ne suffit pas d'améliorer "l'arsenal" juridique, d'augmenter les moyens financiers pour que le congé de formation se développe, comme le montre l'évolution du nombre des bénéficiaires ces trois dernières années : 70 000 en 1979 ; 57 000 en 1980, 63 000 en 1981.

2. Pour desserer les freins au développement du congé de formation

Les moyens mis en oeuvre doivent servir une politique de formation professionnelle et d'éducation permanente.

Le développement du congé implique que soit entrepris une politique d'information, d'orientation, de sensibilisation, en amont des actions de formation proprement dites.

Il faut également agir sur l'offre de formation afin de multiplier les choix possibles d'utilisation du congé, par les individus en fonction de leur projet.

Ainsi, des dispositifs comme les cours de promotion sociale, le crédit formation (formule pilotée par le Ministère de l'Education Nationale, 583 bénéficiaires en 1982-1983 permettant de préparer un diplôme de l'enseignement technologique B.P. Bac et brevet de technicien, à temps plein), devraient concourir à l'ouverture de l'offre de formation dans le cadre du congé de formation.

Le concept du "crédit enseignement" ouvrant le droit à la poursuite d'une formation, prioritairement, à ceux qui n'ont pu bénéficier d'une formation initiale qualifiante, à différents niveaux, devrait pouvoir être mis en oeuvre.

Cette politique de développement du congé devrait également prendre en compte les catégories sociales les plus défavorisées (immigrés, salariés de bas niveau de qualification, etc.) qui ne peuvent pratiquement pas bénéficier du droit à congé.

L'ensemble du dispositif est à considérer en liaison avec le plan de formation des entreprises et la politique d'éducation permanente. L'idée d'aller davantage vers une aide individualisée pour la prise en charge des frais de formation et des rémunérations, non liée automatiquement à une procédure d'agrément ou de conventionnement de stage par l'Etat doit être creusée. La décentralisation des politiques de formation est, dans l'avenir, un atout pour l'amélioration des conditions d'exercice du droit à congé de formation pour l'ensemble des travailleurs.

III - LA RELANCE DE L'EDUCATION PERMANENTE

1 . Le rapide bilan

Depuis longtemps le concept de l'éducation permanente donne lieu à de nombreuses études et recherches. La loi de 1971 sur la formation professionnelle, dans le cadre de l'éducation permanente, ouvrait des perspectives de développement de l'éducation permanente. Il faut bien reconnaître que celles-ci ont été "étouffées" par la réglementation et par la satisfaction de besoins jugés plus prioritaires, telles que la conversion des demandeurs d'emploi, l'insertion des jeunes, etc. De même, les accords contractuels ont mis davantage l'accent sur les actions de formation professionnelle permanente.

Cependant, la finalité professionnelle donnée aux actions de formation, liée à la notion de stage, n'a pas permis le développement d'actions de portée plus générale, dans une perspective d'éducation des adultes, collant aux réalités évolutives de notre société.

2. Partir des réalités...

Faire une analyse des actions concourant directement à l'éducation permanente n'est pas aisé.

Des associations d'éducation populaire continuent parfois, dans le cadre des possibilités ouvertes par le dispositif de la formation professionnelle continue, à mettre en oeuvre des stages apportant des éléments de réflexion, de synthèse, sur les divers aspects de la vie d'aujourd'hui.

Les cours de "promotion sociale" contribuent également à la formation culturelle, sociale et professionnelle de plus de 300 000 auditeurs chaque année.

De même, les stages d'entretien et de perfectionnement des connaissances, financés dans le cadre de la participation des employeurs, ont accueilli près de 1 500 000 stagiaires en 1981. Ces stages, de nature et d'intérêt très divers, ne peuvent pas ne pas être inscrits au crédit d'un développement certain de l'éducation permanente.

3. ... Pour aller plus loin

Au moment où notre société connaît des mutations sociales, politiques et technologiques décisives, il importe de mesurer l'ampleur des besoins des individus pour dominer et conduire leur avenir.

Il convient, certes, de répondre par une politique de formation professionnelle initiale et continue, aux besoins de l'économie en main-d'oeuvre qualifiée et au "défi" du chômage.

Dans une perspective à plus long terme, notre pays doit se doter d'un dispositif d'éducation permanente, très décentralisé, à la disposition des individus confrontés à toutes sortes de contraintes administratives, économique et culturelles.

La mise en oeuvre d'une telle ambition est l'affaire de tous les acteurs de la vie sociale, économique et culturelle. Le rôle de l'Etat est de définir les grands axes d'une politique à moyen terme cohérente avec ses politiques de formation professionnelle, éducative et culturelle.

Cette politique d'éducation permanente doit associer plusieurs objectifs :

- développer la "qualification sociale" du plus grand nombre, en liaison avec les actions concourant à l'amélioration des qualifications technologiques et professionnelles (elle est, souvent, un préalable à toute action de formation professionnelle qualifiante pour un grand nombre de travailleurs adultes).

- aider à maîtriser les technologies nouvelles, comme l'informatique, en tant que nouvelle forme de pensée, à utiliser les techniques audiovisuelles, comme sources d'information, de culture et non d'aliénation.

- donner les éléments d'information et d'analyse globale sur les conditions de la nouvelle croissance (information et formation économique, les énergies nouvelles, etc.).

- redévelopper la capacité des individus à prendre individuellement et collectivement des responsabilités dans tous les domaines de la vie professionnelle, sociale, de loisirs, etc.

Ces objectifs pourront être atteints :

- en recherchant un élargissement des actions de type "promotion sociale" à l'éducation permanente (stratégies de formation incluant cette dimension aux formations à finalité professionnelle, impliquant le service public d'éducation, les universités...).

- en encourageant les initiatives du mouvement associatif, par des aides financières négociées dans le cadre de programmes élaborés avec l'ensemble des partenaires sociaux, les élus...

- en recherchant une gestion cohérente du temps disponible, grâce au congé de formation, au temps libéré par la réduction du temps de travail.

- en portant une attention particulière aux problèmes spécifiques des jeunes, l'éducation permanente pouvant être un moyen de réussite d'une insertion sociale et professionnelle.

II – LA L.F.E.E.P. : SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION DES ADULTES

A – UNE CLARIFICATION NECESSAIRE

Dans le contexte ainsi rappelé, le rôle de la Ligue et l'efficacité de son intervention dépendent en premier lieu d'une tâche politique :clarifier au niveau de ses responsables ce que l'on entend par formation.

La formation n'est ni un travail de sensibilisation, information des individus sur des objets divers, ni un travail d'animation relevant des démarches d'animation socio-culturelles, elle n'est pas davantage une activité facilitatrice de communication entre les individus pas plus qu'elle ne peut prétendre être le lieu où se transforment les rapports sociaux. Si la formation des adultes a un sens c'est qu'elle est une activité spécifique animée par des pratiques spécifiques ayant pour objectif la production compétente sociale et/ou professionnelle permettant aux individus de mieux intervenir sur le réel social ou professionnel. La formation c'est le lieu du couplage serré entre une activité d'enseignement, celle du formateur et une activité d'apprentissage, celle du formé. Cette activité n'exclut ni des tâches de sensibilisation, ni le recours à des méthodes d'animation, ni le recours aux techniques de communication, mais l'ensemble de ces moyens sont concentrés sur ce qui fait l'objectif de la formation à savoir produire des compétences.

Cette conception impose :

1) La nécessité absolue d'articuler les actions de formation sur les projets sociaux et professionnels des individus ou des groupes.

2) Un extrême rigueur dans la construction des dispositifs de formation qui prennent en compte en particulier le niveau de départ des formés.

Ces deux exigences ont été trop souvent négligées dans les pratiques de formation du mouvement. Ce travail de clarification reste à affiner car nous avons trop longtemps confondu pratique d'animation, d'information, de sensibilisation, de communication et de formation. La performance de nos dispositifs de formation s'en est bien évidemment ressentie.

La formation des adultes est un des moyens (parmi d'autres) de la socialisation des individus et du progrès économique et social. Encore faut-il maintenant préciser dans quel sens nous allons orienter notre politique de formation.

B – DEUX OBJECTIFS POLITIQUES

Un immense effort de formation des adultes est en cours dans notre pays.

Pour que la Ligue puisse y jouer son rôle et peser sur les enjeux il lui faut dans ce contexte définir sa stratégie.

Cette stratégie peut se penser à partir de deux impératifs qui sont au coeur des politiques de formation aujourd'hui. Nous devons contribuer par nos actions et dans les instances où nous pourrons être amené à siéger à :

1) Agir pour une meilleure articulation entre les systèmes de formation et les systèmes de production

Cette position implique de considérer le travail productif comme élément du processus éducatif

des individus.

Il impose d'élargir le concept même de travail et d'espace éducatif. Le lieu de la production économique peut aussi être le lieu de la formation et de l'acquisition des compétences. L'alternance comme méthode pédagogique est un des moyens de satisfaire à ces exigences.

2) Agir pour une meilleure articulation entre système de formation et processus de développement local dans le cadre de la décentralisation

Cette position s'appuie sur la considération du rôle important de la région et du département dans le développement économique et social. Les politiques locales sont en effet interpelées par les problèmes d'emploi, d'insertion, de formation professionnelle.

Elles mettent en place sur l'impulsion de la politique gouvernementale toute une série de dispositifs déterminants : Permanence d'accueil, d'information et d'orientation, comités locaux pour l'emploi, instance de concertation diverses, etc...

L'efficacité de cette politique et des dispositifs mis en place se heurte aujourd'hui à l'impossibilité de disposer à l'échelon local d'outils d'analyse performants permettant d'engager systématiquement dans un espace local une détermination précise des activités à créer, des formations à mettre en oeuvre. Il s'agit en quelque sorte d'un pilotage à vue au grè des circonstances, des influences, des rapports de force locaux. Rarement les politiques locales de formation des adultes sont articulées sur des projets largement concertés prenant en compte la situation réelle.

Une meilleure articulation des systèmes de formation et des processus de développement à l'échelon local devrait donc dans un premier temps veiller à mieux outiller les capacités humaines et d'abord celles des agents locaux du développement en leur conférant les aptitudes à modifier leurs pratiques en fonction des orientations, partir du réel et non des programmes pour déterminer les politiques de formation, fédérer des initiatives de formation autour et à partir des projets de développement économique et social à l'échelon local et non additionner des actions plus ou moins concurentielles et sans rapport évident avec les projets.

C - DES CONTRAINTES

1) Internes

Pour satisfaire aux deux exigences rappelées ci-dessus et qui vont conditionner le développement de la formation des adultes dans la décennie à venir il faut à l'intérieur du mouvement surmonter un certain nombre d'obstacles et de limites.

Ces obstacles sont de deux catégories. Ceux qui ne dépendent que de nous.

Rappelons rapidement les difficultés identifiées dans le document intitulé "Position et proposition de la formation des adultes dans la décennie 80" :

- Malgré nos discours l'implication de la Ligue dans les pratiques de formation d'adultes reste limitée.

- Nos actions de formation sont trop souvent indépendantes des projets locaux ou de projets portés par des groupes ou associations.

- Absence de rigueur parfois dramatique dans la construction de nos dispositifs de formation et des dispositifs pédagogiques

- Absence de maîtrise de l'alternance dans les démarches pédagogiques.

- Manque de qualification de nos formateurs leurs interventions sont trop souvent construites sur la démarche d'animation socio-culturelle et pas assez sur une démarche formative relevant des positions rappelées plus haut.

En résumé notre activité de formation se caractérise aujourd'hui par son manque d'ambition, son absence de prise sur le réel, son manque de compétence.

Les difficultés externes qui sont des contraintes sur le développement de cette activité.

2) Externes

Des perturbations fortes issues du système Education Nationale qui perçoit nos interventions quand nous en avons, comme concurrentielles. Elle tend à partir de là à en limiter l'impact.

- Notre réseau associatif est globalement peut concerné par la formation des hommes et rempli mal son rôle de diffusion des savoirs et des connaissances.

Exemple : les cercles d'études sont encore peu développés.

- L'absence de moyens notamment financiers dès lors qu'on sort du circuit formation professionnelle ou programme gouvernemental 16-25 ans.

La réforme du congé individuel formation est une avancée décisive à condition que sa gestion ne soit pas confisquée par les organismes majoritairement contrôlés par le patronat.

Dans ce contexte la difficile reconnaissance d'un secteur de l'économie sociale comme secteur majeur pour gérer des crédits issu du congé individuel n'est pas sans nous inquiéter.

D - MAIS AUSSI DES ATOUTS SERIEUX

Si ces contraintes existent et entravent aujourd'hui l'efficacité de notre intervention nous disposons cependant par ailleurs d'atouts et d'outils indiscutables.

1°) La mise en place del'INFREP doit permettre la constitution progressive d'un réseau d'IRFREP (Instituts Régionaux de Formation et de Recherches pour l'Education Permanente).

2°) L'effort entrepri pour qualifier les cadres formateurs doit être poursuivi, généralisé et développé.

- L'effort entrepri pour développer, vulgariser à l'intérieur de la Ligue, les recherches en sciences sociales par l'intermédiaire de notre activité éditoriale doit être renforcé .

- La Ligue est une structure en réseau. Il convient de mobiliser davantage les éléments constitutifs de ce réseau qui sont souvent à l'échelon local en position irremplacable de médiateur entre les décideurs, les administrations et le public à former.

L'INFREP et le réseau d'IRFREP à créeer, la qualification des formateurs, le développement des savoirs et des connaissances qui se constituent dans les recherches sur les sciences sociales, le réseau qui fonctionne souvent comme médiateur à l'échelon local sont des atouts indiscutables sur lesquels il nous faut nous appuyer pour participer aux deux objectifs mentionnés plus haut : contribuer à la constitution en France d'une politique démocratique de la formation des adultes par une meilleure réarticulation entre système de formation et système de production et une meilleure articulation entre système de formation et processus de développement à l'échelon local.

Le programme de travail proposé plus loin est directement issu des constats de cette situation et participe de cette volonté politique. Il a pour conséquence qu'aucun domaine de formation n'est exclu de nos champs d'intervention, il vise à la reconnaissance de la Ligue comme institution formative, il milite pour donner à la formation la place qui lui revient dans notre mouvement à savoir une activité centrale et non pas marginale reposant sur cette conception qu'il n'y pas de progrès économique, social ou culturel sans formation des hommes qui doivent être en mesure quelle que soit leur situation d'y contribuer.

Une politique d'éducation permanente ne peut être intégrée ni dans le domaine des pédagogues ni dans celui des institutions éducatives ou des structures bureaucratiques à quelque niveau que ce soit. C'est un concept global qui vise aussi bien l'individu, les groupes, la société que les activités éducatives, politiques, sociales, culturelles, etc...

SERVICE PUBLIC

La formation des adultes est un des moyens qui concourt à l'éducation permanente. Dans les 10 ans à venir elle en sera sans doute le moyen essentiel. La qualification des hommes est l'enjeu et la tâche immense de cette fin du XXème siècle.

Pour réaliser cette mission, un service public de la formation des adultes est à imaginer, un service public qui soit véritablement l'outil d'une politique démocratique et laïque de l'Education Permanente.

Il ne devra pas nécessairement s'ériger un appareil d'état prolongeant l'appareil d'éducation initiale.

Nous le concevons davantage comme un dispositif décentralisé, fédérateur des initiatives publiques et des projets privés mis en oeuvre par de organismes agréés et conventionnés par les pouvoirs publics. Les efforts seront ainsi fédérés dans le souci de concrétiser et de renforcer l'efficacité des politiques publiques (locales, départementales, régionales, nationales) de formation d'adultes.

L'enjeu d'une politique publique de formation réside dans la finalité qui lui est attribuée et dans la structure qui la supporte. Finalités et structures sont indissociables et en relation dialectique.

Notre volonté est animée de la conscience de l'enjeu. Etre présent et actif dans les 10 ans à venir aussi bien dans les débats que dans les structures qui seront créées et surout dans l'action : voilà pour les militants de la Ligue la tâche enthousiasmante à laquelle chacun prendra part.

III - DIX PROPOSITIONS POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE DE FORMATION DES ADULTES

L'organisation générale de la formation des adultes pour la décennie 80, n'est pas remise en cause (cf. tableau p. 99 du document préparatoire - dit "document vert")

Il s'agit maintenant de préciser aux travers de programme de formation, les contenus a introduire dans ce cadre général. Pour une part les 3 propositions suivantes y contribuent, elles peuvent être considérées comme les actions prioritaires à développer dans une première étape de trois ans.

1 - Développer la formation des formateurs

Renforcer le potentiel et les capacités du Mouvement à concevoir, mettre en oeuvre et conduire des opérations de Formation d'adultes. Plus que jamais la précense de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente sur le terrain de la formation des adultes parait nécessaire. Cette présence ne pourra dépasser le stade de la position de principe que si nous disposons d'hommes et de groupes effectivement compétents pour mettre en oeuvre nos objectifs et promouvoir nos réalisations.

L'INFREP propose dès 1984 :

- des stages de 140 h pour l'encadrement des actions 18-25 ans
- une formation qualifiante de formateurs (500 h au niveau national).
- des formations de tuteurs d'entreprise
- des formations de formateurs au niveau régional pour aider les IRFREP à se constituer des équipes opératoires. Les formations seront négociées à partir des projets régionaux (cf. l'expérience en cours en Bourgogne).

2 - Développer la formation des différentes catégories de personnel permanent à la Ligue. Il s'agit de mettre en place des dispositifs de formation qualifiants pour les cadres en particulier (MAD et cadres salariés) et de réaliser à tous les niveaux des plans de formation pour le personnel.

Le deuxième programme consiste :

. à négocier avec une structure publique (Ecole Pratique des Hautes Etudes) un cursus qualifiant de formation de MAD et cadres salariés du Mouvement - formation à réaliser dès 1984.

. à élaborer un plan général de formation à l'échelon de la Ligue toute entière pour l'ensemble des catégories de salariés assumant des responsabilités techniques et pédagogiques dans nos diverses structures (cf. la typologie p. 73 du document vert).

. à inciter et aider les différents échelons du Mouvement à penser les plans de formation pour les emplois administratifs.

3 - Relancer un vigoureux programme de formation technique des animateurs bénévoles de notre mouvement (cf. p. 62 à 65 du document vert) et contribuer par ailleurs à la formation des agents du développement à l'échelon local (élus, responsables d'associations...) - (cf. p. 77 du document vert).

4 - Développer toutes les initiatives susceptibles de contribuer à la diffusion des connaissances : cercles d'étude, universités populaires... Le rôle de l'éducation populaire et notamment de la Ligue est irremplaçable à cet égard. Les nouvelles technologies et les sciences sont aujourd'hui constitutifs de notre culture, elles doivent être à la fois moyens et objets de notre intervention.

Les six propositions suivantes sont directement liées au développement des initiatives de l'INFREP

depuis 982 et aux actions gouvernementales récemment mises en oeuvre. Elles constituent un ensemble de programmes cohérents avec nos orientations qui s'intègre dans la dynamique générale de notre action pour la formation des adultes. Les programmes sont également et de fait prioritaires au regard du contexte politique et social d'aujourd'hui.

5 - Mettre en oeuvre des actions de formation pour les catégories sociales les plus défavorisées. Les 16-25 ans, mais aussi les travailleurs dits de faible niveau de formation et/ou de qualification sont aujourd'hui les déshérités du système. Leur difficulté à entrer dans les formations professionnelles risque d'en faire des exclus permanents. Nous devons et pouvons intervenir sur ces populations en mettant au point des démarches de formation générale appropriées à leurs problèmes spécifiques.

6 - Intervenir sur le problème de l'emploi en renforçant et développant le programme Formation/Création d'activités mis en oeuvre par l'INFREP depuis mai 1982. Il est effectivement aujourd'hui possible, sous réserve d'une bonne capacité à maîtriser l'articulation des processus de formation et des processus de production, de contribuer à la création ou à la relance d'activités locales créatrices d'emplois.

7 - Favoriser la réalisation d'opération de formation permettant de mieux penser l'ensemble des problèmes posés par le rapport école/entreprise. Dans le contexte politique qui est le nôtre aujourd'hui, cette question nous paraît centrale.

8 - Participer à des réalisations de formation favorisant le développement de la démocratie à l'intérieur de l'entreprise, que ce soit par la mise en oeuvre des groupes d'expression des salariés dans le cadre des lois Auroux ou par l'aide à la conception de plans de formation prenant en compte les intérêts sociaux qui sont ceux des salariés dans l'entreprise.

9 - Développer, si possible à grande échelle, les actions de formation favorisant la maîtrise de l'ensemble des processus de communication de telle manière que les salariés ou les non salariés, et surtout les élus, soient à même de mieux maîtriser leur message et le sens de leurs interventions.

10 - Prendre en compte les rapports Nord/Sud tels qu'ils se manifestent dans le quotidien des activités éducatives, favoriser les réalisations expérimentales et significatives nous permettant de mieux maîtriser le phénomène de l'interculturalité.

****

LA COMMUNICATION DANS L'EDUCATION PERMANENTE

RAPPORT INTRODUCTIF : MARCEL DESVERGNE

Il est acquis pour tous l'implication de la Ligue de l'Enseignement dans l'appareil de communication français. Plus personne ne doute aujourd'hui de la nécessité pour une institution éducative et culturelle, mouvement laïque militant, du bien-fondé de son intervention dans ce secteur en pleine mutation.

L'enjeu de la communication électronique nous pose le défi de mettre cette révolution technologique au service de l'homme et de sa liberté.

En conséquence, notre projet, qui prend réalité sur l'évolution historique d'un mouvement de pensée et d'activités, responsable articulé sur l'école, les associations volontaires et ses entreprises culturelles, décentralisées et présentes sur tout le territoire, se construit sur les bases suivantes :

C'est PARTICIPER activement aux transformations collectives de notre société en éduquant les individus aux enjeux de la communication vers une plus grande autonomie, et en impliquant pour une véritable démocratisation des médias les usagers de cette communication.

C'est INVESTIR lucidement le champ de la communication (Radios - Télévisions - Réseaux câblés - Systèmes télématiques - Jeux et micro-ordinateurs) pour agir et pour participer à la construction d'une société plus conviviale et plus libre où les techniques nouvelles développeront la connaissance, l'information, la démocratie, et contribueront à l'épanouissement de l'homme et à sa participation active à la vie sociale. C'est s'opposer à la mise en place de systèmes développant des comportements d'isolement, de repli sur soi, de contraintes et d'appauvrissement culturel uniformisant.

C'est DEVELOPPER une stratégie volontariste pour associer le pouvoir associatif partenaire réel de la construction du secteur de la communication, permettant l'expansion de l'Education Populaire, l'appropriation culturelle et la concrétisation politique et sociale de citoyens.

C'est RENDRE, parmi tous les acteurs responsables des évolutions à venir -pouvoirs publics, professionnels, élus- la parole et la décision aux usagers par la mise en place de participation effective à la gestion de ces systèmes.

C'est enfin AGIR pour que les messages conçus et véhiculés par ces moyens proposent une vision laïque de notre société, vision marquant les progrès culturels et scientifiques, au service du développement de l'homme libre et épanoui au sein d'une société de justice respectueuse des diversités culturelles.

La question centrale est bien de pouvoir conserver et participer à la maîtrise démocratique de ces nouveaux secteurs, afin d'éviter qu'ils soient livrés aux seules lois du marché et de la concurrence ou confisqués par des intérêts minoritaires.

Le travail est d'importance, car notre volonté rencontre une réalité complexe en totale évolution dans les champs de la communication.

L'ENJEU DE LA COMMUNICATION ELECTRONIQUE :

En effet, ce secteur de la communication est en pleine mutation à la fois, parce que les technologies électroniques témoignent d'une expansion accélérée et parce que toute société développée nécessite, par la complexité de son organisation et des enjeux scientifiques et économiques auxquels elle a à faire face, le déploiement de flux d'informations en croissance géométrique. Il importe de s'arrêter aujourd'hui sur un chiffre : aux Etats-Unis, 50 % de la population active consacre son temps de travail à des activités qui ont trait à la communication

(métiers du spectacle, informatique, organisation de la gestion des entreprises, diffusion, téléphonie, robotique, etc...).

Si la France n'est pas le lieu d'une situation identique, quelques chiffres témoigneront néanmoins de l'importance que prennent les activités productives de la communication. Ainsi, l'industrie électronique et électrique connaît une forte progression en regard du Produit National Brut : 0,14 % du P.N.B. en 1970, 3 % en 1981.

Pour sa part, l'industrie du software (presse, radio-télévision, cinéma, publicité, édition littéraire, édition phonographique) voit son C.A. doublé en 6 ans (de 26,6 MF en 1975 à 52,7 MF en 1982). Enfin l'industrie des Postes et Télécommunications connaît un taux de croissance annuel de 20 % depuis 5 ans en ce qui concerne les télécommunications (C.A. en 1970 : 7 MF - en 1981 : 46 MF).

Jusqu'en 1981, la politique menée par les pouvoirs publics affichait que l'on pouvait faire l'économie de nouvelles infrastructures, affirmant notamment que l'on attendrait "le plein usage des moyens existants pour se poser la question de la télévision par câbles".

Au commencement des années 1980, on constate le développement d'un modèle culturel et économique qui risquait d'être, pour notre pays, particulièrement inacceptable et dangereux : une sorte de répartition internationale des tâches et des stratégies industrielles et commerciales donnant lieu à l'implantation accélérée de la privatique : à l'industrie japonaise le hard (magnétoscopes, micro-ordinateurs), à l'industrie américaine le soft (vidéo-cassettes, logiciels, banques de données).

Les pouvoirs publics issus des urnes du 10 mai 1981 ont progressivement mis en oeuvre la contre-offensive, fondée sur une série d'enquêtes qui témoignent de l'intérêt privilégié de la population française à l'égard d'une distribution des services par des réseaux collectifs. La palette des mesures entreprises s'appuie sur la loi portant réforme du système radio-télévision, première loi ayant l'ambition d'appréhender l'ensemble du problème de la communication électronique ; elle affiche l'autonomie du service public de l'audio-visuel à l'égard du pouvoir politique, organise enfin la décentralisation institutionnelle de ce secteur (création progressive de sociétés régionales de radio et de télévision, mise en place de comités régionaux de la communication audio-visuelle) ; elle prépare le cadre juridique d'accueil des nouvelles technologies de communication en abolissant de fait, à travers le système évolutif des autorisations et des déclarations préalables, LE MONOPOLE DE PROGRAMMATION.

En droite ligne de cette loi, le Gouvernement décide, parallèlement à la poursuite de l'équipement de la France en annuaires électroniques, d'un ambitieux programme de câblage de la France en fibres optiques.

Le plan d'équipement imaginé comprend de 1983 à 1985, la mise en place des réseaux nationaux : liaison en fibres optiques à grand débit entre les capitales européennes, renforcement des grandes artères nationales (autoroute électronique sur l'axe LILLE - PARIS - LYON - MARSEILLE), puis prolongement par des artères urbaines de l'ensemble des liaisons interurbaines.

Parallèlement et même en anticipation à ce développement des réseaux techniques, le Gouvernement décide de favoriser l'industrie des services de communication, sachant que si la filière industrielle de la fiction (programmes cinéma et télévision) sera sans doute le principal argument d'implantation des sociétés locales d'exploitation commerciale du câble, il faut aussi bien prévoir pour les 10 ans qui viennent, la mise en oeuvre de services extrêmement variés visant à la satisfaction de besoins domestiques divers (tout le champ de la télé-prestation : télésecours, téléchèque, téléalarme, télé-renseignement, télé-enseignement, etc...), mais aussi à l'alimentation des différents secteurs de l'activité productive en matière d'informations spécialisées (services d'informations automatisées, systèmes d'aides à la conception et à la production, télé-enseignement, télé-travail, etc...).
A ce titre, une mission interministérielle dite "mission câble" est mise en place sous la présidence de Mr Bernard SCHREINER, dans le but de répondre aussi bien à la promotion de l'exploitation des réseaux câblés existants quà l'incitation à la fourniture de programmes à travers la mise en place

des régies régionales ou nationales, susceptibles d'organiser la mise à disposition des programmes (du cinéma aux jeux et aux encyclopédies audio-visuels).

Par ailleurs, une mission d'étude chargée d'établir le diagostic et la perspective du développement des industries culturelles de programmes est mise au travail. L'ouverture décidée du créneau de la 4ème chaine créera un appel d'air indéniable dans le champ de la production de services audio-visuels à destination de publics spécifiques. Enfin, parallèlement aux efforts importants entrepris, notamment par le Ministère de la Culture, pour favoriser le développement des industries culturelles et des technologies nouvelles, un programme prioritaire visant à mettre en synergie la recherche et les applications de tout le secteur des nouvelles images (synthèse d'images, traitement d'images, etc...) est en cours d'élaboration opérationnelle.

Il faut noter que cet ensemble d'efforts entrepris témoigne aussi bien de la volonté de rénover un service public de l'audio-visuel enkysté dans l'inflation de ces coûts de gestion (au détriment de sa créativité et de sa productivité, notamment à travers la décentralisation) que de celle de déployer, à côté des quelques pôles consistants de l'industrie cinématographique française (appelés à s'ouvrir sur le multi-médias), un réseau dense et opérationnel, sur l'ensemble du territoire français, de structures productives de services de communication les plus divers, sortes de PMI de la communication, largement fondées sur la mobilisation du tissu culturel, associatif, éducatif qui a su, ces dernières années, occuper ce nouveau territoire, ne serait-ce que parce que l'accès aux grands médias de masse lui était fermé.

Au véritable carrefour entre les décisions politiques, industrielles et commerciales du secteur de la communication, réagissant aux demandes des publics qu'il touche, le secteur de l'Education Permanente doit, en conséquence, s'organiser autour des thèmes suivants :
- Peser, à l'occasion de la mise en autonomie des sociétés régionales de télévision sur la rénovation et l'ouverture du service public par la concentration sur les projets entre les milieux associatifs, culturels et institutionnels et le milieu professionnel. Nous défendons le service public de la communication, et en conséquence, nous tenons à y être présents. Nous devons y atténuer des facteurs corporatistes.

- Participer, avec l'orientation délibérée d'authentiques régies régionales de programmes, à la création de médiathèque régionale rassemblant des patrimoines audio-visuels régionalistes et s'articulant en synergie avec les activités des autres partenaires concernés : INA - Bibliothèques - FR 3 - Ministères, etc...

- Participer, dans les meilleurs délais, avec l'ensemble des partenaires concernés, aux préfigurations multiservicesdes expériences de câblages urbains.

- Définir, sur des zones régionales, des plans de formation concertés avec les partenaires universitaires et professionnels, sur les nouveaux métiers de la communication.

- Créer, accepter les propositions, mobiliser les associations intéressées par l'usage des outils de communication en milieu local (atelier micro-informatique, animation vidéo, radios locales privées, etc..)

- Se lancer, avec les acteurs concernés, dans la constitution de programmes régionaux ou locaux de services télématiques et dans la constitution de micro-serveurs locaux dont les stratégies commerciales soient maîtrisables.

- Créer des unités de production vidéo fournissant à l'intérieur de plan de charge négocié des images pour les réseaux de diffusion.

Agir pour la démocratisation des médias implique ainsi l'élaboration d'une stratégie volontariste qui transforme sans aucun doute, nos idées, nos habitudes, notre pratique.

La réussite de notre volonté politique signifie des adaptations, des évolutions et des choix.

CHOISIR DE FAIRE EVOLUER NOS MENTALITES

- Fonctionnant dans le système éducatif et culturel classique, rejetant souvent ce monde des médias, il est essentiel d'accepter culturellement son fonctionnement, de comprendre ses valeurs et de rendre compatible les mondes de l'éducation et de la communication. Les conceptions du savoir et des connaissances, comme celles des nouvelles pratiques culturelles, ne remettent pas en cause notre statut, mais transforment notre relation à ce statut. Nous ne sommes plus les maîtres, nous sommes des médiateurs.

- Ne plus tomber dans le piège stérile de l'opposition entre le service public et le secteur privé, entre le service public et les associations. Les développements régionaux du service public de la communication vont associer production privée et publique. Notre place doit y être respectée par notre action réelle. Tous les partenaires se trouvent face à la nécessité de promouvoir des opérations concertées. L'isolationnisme et les stratégies isolées sont voués à l'échec.

- Rejeter le faux débat opposant le développement économique et le développement culturel. La communication, efficace système culturel, fonctionne sur l'économique. Notre mouvement agissant sur les savoirs, la culture et l'éducation doivent créer ou participer à la création d'entreprises de communication, répones alternatives à la construction des réseaux de communication. La coopération avec les partenaires bancaires et associatifs est nécessaire.

- Accepter que les associations déjà créées ne l'ont pas été sur des projets de communication et qu'elles ne sont pas spontanément prêtes à participer à desévolutions prévues. Il parait donc souhaitable de créer des structures nouvelles et d'accueillir des associations ou des groupements déjà réalisés. La réussite de notre mouvement passe par son dynamisme de création et par son ouverture contrôlée à des structures nouvelles. Le réseau existant s'enrichira ainsi de nouveaux réseaux locaux et régionaux, s'appuyant sur une chaîne d'associations et de relais. Il semble donc significatif par exemple de créer une radio, parce que nous sommes une association qu'une idéologie sous-tend.

CHOISIR DE FAIRE LES CHOIX FINANCIERS

Il est temps de mettre à plat les dépenses et les ressources financières (temps, moyens et hommes) liées aux questions de la communication. Une stratégie à moyen terme implique une analyse et des investissements financiers pour ce secteur sur le moyen terme.

Téléphone, tracts, affiches, bulletins, publications, réunions, déplacements, courrier, gestion pour "l'intérieur" du mouvement peut être chiffré au regard des productions et des messages véhiculés vers "l'extérieur".

Le rapport "investissment/rayonnement" vers la société civile vaut la peine de poser les problèmes d'une politique financière d'une stratégie de communication à l'intérieur du mouvement, vers nos partenaires, et surtout vers l'usager des médias ou ses représentants.

Mais le secteur communication n'est pas puits sans fond de déficits. Trois types d'intervention sont porteurs de rentrées financières :

La formation, la production vidéo et sans aucun doute radio et la vente de matériels. C'est ce budget concentré : formation, production, commercialisation, qui est une source de profits et qui permet une approche différente de notre secteur médias.

CHOISIR DE TRANSFORMER NOTRE STRUCTURATION INTERNE :

De la contribution de l'Aveyron, on peut relever une phrase : "L'instrument sera aux mains de qui s'en donnera les moyens".

. La transformation, trop lente, des cinémathèques en médiathèques régionales, se réalise néanmoins. Il faut l'accélérer.

. L'échelon national, par le biais du CNAV, se structure sur ces questions et va, enfin, donner sa pleine réalité pour amplifier les nombreuses réalisations des divers échelons du mouvement :

- Formations réalisées en vidéo, en radio, en micro-informatique, sur la communication

- Création de SCOP de production vidéo ou audio-visuelle

- Créations nombreuses et participation à de multiples radios locales privées

- Participation aux comités consultatifs des FR 3 régionaux

- Elaboration ou participation aux assises régionales de l'audio-visuel

- Participation à des projets de banques de données locales diffusées par Antiope ou Télétel

- Responsable de projets de concertation sur la production audio-visuelle privée.

Pour proposer des "services" et des "productions" au divers relais.

. L'équipe fédérale doit "penser" un plan média, prenant horizontalement l'ensemble des activités et projets réalisés. Ce plan (publications, conférences de presse, articles, interviewes, production d'informations, etc...) permet à la fédération d'apparaître comme "agence d'informations" au service des associations et du mouvement, ainsi que vers les médias locaux de la presse écrite, parlée et audio-visuelle.

CHOISIR D'INVESTIR DANS LA FORMATION ET LA REFLEXION :

. Organiser notre formation, être clair des projets et des évolutions et, avec l'aide de professionnels, produire une formation pour les usagers et les relais.

. Organiser, participer et créer la réflexion et le débat sur ce champ d'intervention. De multiples débats parcellaires et ciblés, organsisés par les hobby et les commerciaux ou bien occultés par des secteurs professionnels et quelquefois par les élus, ne permettent pas aujourd'hui de clarifier au grand jour les enjeux.

Il est de notre responsabilité d'instaurer des débats ouverts avec tous les acteurs de la communication : groupes privés (audio-visuels - édition - presse écrite) - services publics (radio-télévision) - secteurs de l'économie sociale, professionnels et syndicats, administrations, collectivités locales, élus partis politiques... et usagers.

Les temps forts comme les assises régionales de la communication sont primordiaux à la clarification des choix. Nous devons, non seulement les revendiquer, mais aussi les organiser ou les co-produire.

CHOISIR D'APPARAITRE SUR LE TERRAIN DES PROGRAMMES :

La question des programmes est centrale. Nous devons y répondre favorablement et il faut aller vite. La communication locale, sociale ou régionale implique de créer de la fiction et des savoirs, de ramener la réalité locale comme objet de communication, ferment d'échanges et de culture.

Apparaître comme régie de programmation avec nos productions existantes, analyser les besoins des usagers proches de nos idées et accepter les contraintes obligées d'un marché de l'image lié à des coûts nous amène à concevoir des outils de production audio-visuelle.

Là est une des clefs de la réussite de notre action et de notre connaissance par l'ensemble des parties prenantes du débat régional de la communication.

Les SCOP de production sont un premier montage intéressant de cette stratégie qui place le mouvement d'éducation populaire sur le champ des contenus.

Cette volonté de réaliser des unités de production implique bien évidemment le façonnage de réseau de diffusion.

EN CONCLUSION

Tout ne peut pas être fait par tous à tous les échelons.

Le niveau régional paraît l'échelon le plus adéquat pour réaliser l'action médias. Il est souhaitable que notre stratégie s'appuie sur les secteurs forts de :

- L'animation politique permettant la représentation effective des usagers auprès des lieux de décision,
- la formation interne et externe aidée par les professionnels
- la politique de production vidéo et sonore
- la commercialisation de produits et de matériels
- la création de médiathèques.

****

RAPPORTS DE SYNTHESE

LA SORBONNE

le 14 MAI 1983

POUR UNE POLITIQUE NATIONALE DE L'EDUCATION PERMANENTE

RAPPORTEUR : JEAN-LOUIS ROLLOT

Nous sommes à une période de notre histoire où nous vivons, où nous allons vivre de brutales et profondes mutations. Les problèmes d'identité culturelle, la prise en conscience des droits économiques, sociaux et culturels, les migrations, la transformation des conditions de travail, l'aspiration au temps libre, l'apport des nouvelles technologies, l'importance croissante de la communication dans les politiques éducatives sont autant de paramètres qui conditionnent l'avenir de l'éducation. Aussi, c'est la participation de tous qui constitue une condition indispensable au renouvellement de l'acte éducatif. L'éducation permanente dépasse le domaine pédagogique et les institutions éducatives.

En conséquence de cet analyse et de ce choix, la question de congrès 1983 ambitionne d'apporter quelques "contributions pour une politique nationale de l'Education Permanente". L'heure est à l'action, (aussi), nous n'aborderons pas l'éducation permanente d'un point de vue conceptuel.

Nous voulons souligner - partiellement - la diversité des appareils et des programmes qui concourent à sa mise en oeuvre.

Nous avons retenu cinq programmes des lesquels notre organisation est impliquée :

- l'école et l'action culturelle,
- les loisirs associatifs des enfants,
- l'éducation populaire et l'action culturelle,
- l'éducation des adultes,
- la communication dans l'éducation permanente.

Cette diversité des thèmes ne soulignera que davantage la cohérence théorique et politique du projet de la Ligue.

Chaque contribution qui va suivre témoignera :

- de la nécessité et de l'urgence de l'action, de la volonté de notre engagement,

- de la nécessité de décloisonner les appareils éducatif et culturels et de la volonté d'ouverture de la Ligue pour participer au montage d'opérations concertées,

- de la nécessité de dépasser la seule référence à l'école pour construire une politique d'éducation permanente.

***

ECOLE DE L'EDUCATION PERMANENTE ET ACTION CULTURELLE

RAPPORTEUR : CHARLES DUPUIS

Après une remarque préliminaire, j'aborderai quatre points dans mon exposé :

- action culturelle et école, nous sommes à la phase de généralisation,
- quels sont les objectifs de l'une et de l'autre ?
- comment faire évoluer structures et mentalités pour répondre à la réalité ?
- quelles actions de formation nous paraissent nécessaires ?

La remarque peut paraître banale, les implications ne sont pas encore toutes formulées ; nous considérons que l'école n'est pas le seul lieu éducatif pour l'enfant même si elle reste le lieu essentiel de l'éducation initiale.

1) Affirmer que nous sommes au temps où il faut généraliser les rapports école/action culturelle demande peut-être quelques justifications.
Nous avons nous-mêmes conduit et nous conduisons encore des expériences en ce domaine pour être autorisés à en parler : cinéma, lecture, théâtre, etc...

Mais l'action culturelle, par la décentralisation, les maisons de la Culture, les centres d'action culturelle, existe sur le terrain. Elle a ses structures institutionnelles et ses professionnels. Les artistes, les créateurs interviennent dans l'appareil éducatif. Les enseignants s'adressent à l'appareil culturel. Les structures existent sous forme de missions aussi bien au ministère de l'Education Nationale qu'à celui de la Culture : mission d'action culturelle et mission école. Le nombre des établissements concernés devient suffisamment important, les résultats ont pu être mesurés ; nous pouvons dire que le problème posé actuellement est bien celui de la généralisation de ces rapports entre l'école et l'action culturelle, c'est-à-dire à préciser les moyens à employer pour y parvenir, ce qui ne signifie nullement qu'un mouvement éducatif comme la Ligue abandonne le champ de l'innovation.

2) Rechercher les moyens à employer implique que nous confrontions les objectifs de l'école et de l'action culturelle. Pour l'école, il s'agit de transmettre des connaissances et d'apprendre à apprendre. Pour l'action culturelle, il s'agit de mettre les oeuvres au contact des divers publics et de les appréhender par des pratiques (connaître le théâtre, c'est faire du théâtre).

Cette différence entre un appareil éducatif et un appareil de production n'est pas propre au domaine que nous étudions. Il n'en reste pas moins que, prenant en compte cette réalité, les responsables de l'un et de l'autre cherchent les articulations nécessaires ; la Ligue, au carrefour de l'un et de l'autre peut apporter sa contribution à cette recherche.

L'exigence sociale d'un rapport nouveau entre l'éducation et la culture interroge les deux appareils. De nouveaux contenus culturels sont exigés, scientifiques et techniques : comment réagir à l'arrivée de trois mille micro-ordinateurs dans les écoles ? La culture vécue par l'élève dans son quartier ou son village doit être mise en rapport avec la création, la recherche et la technologie contemporaines.

3) Comment faire évoluer les structures et les mentalités pour répondre à ces réalités. Le discours est insuffisant. Il y faut, de la part de tous, et donc de nous Ligue, une volonté de mettre en oeuvre des actions.

La multiplicité des interventions extérieures proposée aux établissements pose des problèmes aux enseignants alors que dans d'autres lieux, défavorisés, c'est l'absence de ces interventions qui pose d'autres problèmes.

Face à ce trop plein ou à cette absence et pour éviter un risque de repli des enseignants sur l'école, la Ligue intervient et interviendra davantage en prenant en compte certaines productions ou en en provoquant d'autres pour assurer leur diffusion auprès des établissements scolaires.

Cette attitude présente sans doute une adaptation de nos pratiques, voire, pour certains, une rupture avec elles. Il nous faut, nous aussi, nous confronter avec les réalités. La réalité ce sont des productions professionnelles et nous devons chercher à travailler avec des professionnels compétents.

D'autre part le système éducatif actuel se transforme et chaque établissement est amené à élaborer un projet éducatif tenant compte de l'environnement. Dans le premier dégré des PAE sont élaborés dans des zones dites d'éducation prioritaire. Dans les deux cas il est recommandé que le réseau associatif soit sollicité.

4) Dans les deux cas, contacts enseignants/artistes/chercheurs, projets éducatifs, des actions de formation sont à construire. Certaines existent dans l'Education nationale et nous apportons une contribution spécifique qui relève des expériences pédagogiques que nous avons réalisées. Encore faut-il signaler que, malgré les instructions officielles, l'insertion d'un mouvement comme le nôtre dans l'appareil éducatif n'est pas simple. Nous avons à élaborer parallèlement une stratégie d'intervention et un contenu. Seules, leur qualité et leur efficacité peuvent être convaincantes et opérationnelles.

Cette intervention dans la formation initiale et continuée des enseignants aura trois objets :

- l'analyse de situations conduisant à l'établissement de projets éducatifs,
- des pratiques spécifiques, nous disons bien des pratiques et qui nous conduisent à une formation des enseignants à la participation d'intervenants extérieurs.

Les fédérations prendront toutes mesures pour que des enseignants, des parents d'élèves, des élèves volontaires soient co-responsables de ces actions.

Nous avons également à former les cadres des associations locales et les mis à disposition départementaux en tant que professionnels en particulier à la stratégie de coproduction et de diffusion.

Cette contribution sur un terrain de l'éducation permanente a pour but d'ouvrir l'école certes, mais en faisant participer celle-ci concrétement et à sa place propre au développement culturel qui constitue un des axes du 9e plan.

***

LES LOISIRS ASSOCIATIFS DES ENFANTS

RAPPORTEUR : PIERRE TOURNEMIRE

L'éducation n'est pas la seule affaire de l'école. Contrairement aux apparences, une telle affirmation ne saurait gêner les ligueurs. Au contraire, dépassant notre attachement, naturel, à une école que nous avons largement contribué à mettre en place, nous nous reconnaissons pleinement dans les fondateurs de la Ligue qui se sont battus, non pour une institution scolaire, fût-elle gratuite, laïque et obligatoire, mais pour la prise en compte par la nation toute entière d'une éducation permettant, déjà, l'expression d'une authentique citoyenneté.

Aussi, aujourd'hui, les initiatives éducatives multiples et diverses, notamment dans des formes instituées ne nous surprennent pas. Mais la réalité de cette diversité nous interpelle car le foisonnement d'activités proposées aux enfants, y compris par nous, participe de la parcellisation, que nous avons toujours dénoncée, de l'intervention éducative et culturelle en privilégiant la technique au détriment de l'acte éducatif.

Nous prenons en compte la complexité du problème et la nécessaire technicité, mais nous dénonçons très tranquillement, y compris quand nos associations en sont les maîtres d'oeuvre, des pratiques, qui, quelles que soient les volontés généreuses affirmées, favorisent au bout du compte des comportements d'assistés et obéissent plus à des finalités sociales qu'éducatives.

Ne nous y trompons pas ! Il ne s'agit pas de renier ce qui se fait au nom de la Ligue de l'Enseignement, mais de bien prendre en compte l'enjeu décisif pour la formation d'un citoyen responsable, autonome et épanoui.

Car, outre les risques d'aggravation des inégalités dues aux origines sociales ou à la situation géographique, il s'agit bien du terrain essentiel de la bataille laïque de la fin du XXe siècle.

Au moment où nous insistons sur le nécessaire passage à l'action de la Ligue, nous pouvons nous appuyer sur des pratiques qui sont déjà importantes. De l'USEP aux activités très diverses, nous regroupons un nombre considérable d'enfants et d'éducateurs. Mais si nous voulons peser dans le rapport de force, l'intervention des fédérations départementales d'oeuvres laïques, doit se traduire par une volonté politique plus que par la recherche de mise en place de structures ou par la définition de méthodes d'intervention.
Nous devons nous débarrasser des chimères. L'enjeu aujourd'hui n'est pas le marquage d'un territoire, ni, par voie de conséquence, la protection d'un terrain d'action privilégié par des agréments ou des reconnaissances ministérielles, ni même par des accords départementaux évitant les concurrences sur le terrains.
L'enjeu aujourd'hui réside dans la capacité des FOL d'élaborer et de mettre en oeuvre des projets éducatifs. Mais ces projets éducatifs ne peuvent être en direction des enfants.

Le temps n'est plus - s'il a un jour existé - où l'éducateur pouvait penser et définir ce qui était bon pour les enfants. Les activités éducatives doivent se construire par et avec les enfants et les conditions de la prise en charge progressive par les enfants eux-mêmes de leur projet doivent être réunies.

Notre pays doit, s'il veut rester une nation industrielle, affronter la troisième révolution technologique. Cela n'est pas possible, entre autre, que si nous donnons aux enfants les moyens d'une réelle pratique coopérative leur permettant à la fois l'appropriation des savoirs nécessaires et l'ap-

prentissage d'un nouveau type de rapports sociaux dans un pays où la société civile doit pouvoir s'exprimer pleinement. Il s'agit bien là de l'impératif culturel que le 9e plan définit comme le ressort du développement économique et social.

Cela suppose aussi que nous respections l'enfant et ses droits notamment celui au plaisir et à l'inactivité.

Pour atteindre ces ambitions, il est clair que l'école ne peut tout faire. Les activités des enfants dans le secteur associatif sont un bon moyen de préparation du citoyen à la prise de responsabilités au choix et à la gestion démocratique de projets collectifs.

L'association peut être la charnière de l'insertion des activités éducatives dans le milieu.

Mais tout cela suppose qu'on ne se paye pas de mots et qu'on ne se contente pas de l'apparence des choses. Notre réalité associative actuelle ne correspond pas à l'ambition de nos projets. Nous ne devons pas perdre de vue que l'association n'est qu'un "moyen". L'essentiel n'est pas d'avoir partout des associations pour occuper le terrain mais d'agir localement avec des structures capables de mettre en oeuvre nos objectifs.

Cette affirmation témoigne de notre absence de volonté hégémonique. Nous ne sommes pas seuls sur le terrain et nous n'avons pas d'ambitions impérialistes. Par contre, du fait de notre réalité et de notre histoire, nous voulons, non par des diktats ou des procédures administratives mais par une efficacité concrète être un partenaire au carrefour des initiatives diverses et un partenaire capable de les rassembler, de les coordonner, de les dynamiser et de les développer.

Cela veut dire que si nous parlons d'ouverture de l'école, nous devons parallèlement mettre en oeuvre résolument l'ouverture des FOL, pas une ouverture timorée, vide de sens, relevant de simples principes théoriques ou d'opportunité, mais une ouverture permettant concrètement le montage et la réalisation d'opérations concertées.

Nous devons affirmer contre vents et marées, quelle que soit la direction des vents, notre rôle fédératif d'initiatives.

Les FOL doivent à la fois :

- élaborer sur ces principes des orientations claires et concrètes et donc tenir dans le département un discours cohérent leur permettant de rassembler des projets divers et d'apporter des soutiens adaptés,

- coordonner les initiatives des différents partenaires, associatifs, collectivités locales ou comités d'entreprises en privilégiant le contenu et la démarche des projets.

- former les intervenants divers, notamment les nombreux vacataires, mais aussi les responsables d'associations et les élus locaux.

Les FOL doivent donc créer les conditions d'une mise en oeuvre locale de projets éducatifs globaux et cohérents prenant en compte et respectant les différents temps de vie de l'enfant. Des succès non négligeables on été obtenus sur les temps scolaires, sur les activités péri-scolaires ou les centres de vacances, il nous faut aujourd'hui améliorer ces résultats et les étendre à l'ensemble du secteur associatif.

Partant de là, nous serons les artisans d'un véritable espace associatif de l'enfant et nous n'aurons plus à nous interroger sur le rôle des oeuvres complémentaires de l'école mais à envisager avec les pouvoirs publics comment l'école pourrait être complémentaire des activités de la Ligue (!!!).

EDUCATION POPULAIRE ET ACTION CULTURELLE

RAPPORTEUR : MICHEL PERNOT

La Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente est aujourd'hui conduite à faire un double constat.

D'abord il existe dans ce pays un appareil d'Action Culturelle qui s'ancre sur le territoire national dans des équipements, dans des productions, dans un corps professionnel.

Ce même il existe, conjointement et parfois contradictoirement des cultures différentes, plurielles, nées des modes de vie ou des pratiques hors de la production culturelle - langues régionales - cultures professionnelles par exemple.

La vocation de la Ligue de l'Enseignement, lieu historique d'affirmation de pratiques a été de créer des situations d'apprentissage volontaires, visant à faire en sorte que les hommes et les femmes de ce pays intègrent les langages, les codes, les modes, les regards sur le monde nés des progrès technologiques, des changements sociaux ou politiques des recherches esthétiques.

Aujourd'hui, elle reste le lieu privilégié pour la création de situations nouvelles de confrontation entre le public et les oeuvres de la création contemporaine.

Certes, les terrains d'action sont disparates. Quelle identité y a-t-il entre les régions fortement urbanisées et les départements ruraux ou hors de l'héxagone.

Cependant nos militants se confrontent volontiers à la réalité des équipements. Ils savent se mêler aux appareils de la production et de la diffusion culturelle. Nombre d'entre eux apportent une riche contribution à la naissance puis à l'animation des équipements.

Mais la Ligue est plus encore un lieu irremplaçable d'exercices de pratiques de petite audience, mettant néanmoins en oeuvre des processus de réalisation complets, allant de la mise en oeuvre à la présentation au public.

Face à ce constat, la problèmatique de la Ligue, acteur historique de l'Education Populaire, serait sans doute de modifier sensiblement son image, peut-être encore trop teintée d'amateurisme synonyme de facilité et à conquérir ou à retrouver une crédibilité dans le champ de la production culturelle.

Ainsi, me semble-t-il, nous devons, conjointement : faire en sorte de participer plus activement à la diffusion du spectacle vivant, en la gérant, là où nous pouvons encore le faire - théâtre pour la jeunesse - chanson - cirque en sélectionnant les produits, en organisant le public, -

- faire en sorte que nos militants interviennent résolument dans la gestion des équipements culturels de diffusion, au besoin en créant ces lieux,

- faire en sorte de nous impliquer plus dans la réalisation d'oeuvres ou de produits soit appuyé sur les populations ou les groupes, soit sur les oeuvres des auteurs.

Ces choix, s'ils sont compris et acceptés auront pour conséquence :

- un débat ouvert et contradictoire avec les créateurs et les producteurs qui visera, dans des procédures connues de co-production, techniques, logistiques et financières, à les aider dans leur enracinement.

Ces choix auront aussi pour conséquence la nécessaire réadaptation du service national et des services départementaux du mouvement pour qu'ils fonctionnent, dans la logique des appareils culturels existants, à l'image de la production professionnelle et avec sa règlementation.

Ainsi, fonctionnant comme un ensemble de fédérations d'initiatives culturelles autonomes pour garantir leur spécificité mais préservées de l'aventurisme, les services culturels de la Ligue et des fédérations départementales organiseront et valoriseront, auprès d'un vaste public la création et la diffusion de travaux culturels au plus près des réalités sociales, avec leurs partenaires de terrain.

***

DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE A L'EDUCATION DES ADULTES

RAPPORTEUR : JEAN CAZAUX

La formation professionnelle est devenue un phénomène de masse.
Trois millions de personnes actives ont participé à des actions de formation en 1981.

Les sommes consacrées au financement de la formation professionnelle ont fortement augmenté :

Etat : 1,7 milliard en 1972 9,2 milliards en 1981

Entreprise : 1,6 % de la masse salariale en 1974.
plus de 1,8 % de la masse salariale en 1981.

La formation professionnelle continue a progressivement été mise au service de l'emploi, en particulier de l'emploi des jeunes.

Le président François Mitterrand déclarait à l'UNESCO le 25 octobre 1982 "L'éducation des adultes est une des clés du devenir de notre société".

La Ligue Française de l'Enseignement est présente au coeur même de ces mutations et de ces enjeux sociaux.

Pour être en mesure d'intervenir efficacement dans ce domaine elle s'est dotée d'un outil spécifique, l'Institut National de Formation et de Recherches sur l'Education Permanente et pour mieux adapter ses actions de formation aux réalités locales elle s'apprête à créer des instituts régionaux.

- la Ligue de l'Enseignement intervient sur le terrain essentiellement de deux manières :

Tout d'abord à l'intérieur du mouvement qu'elle constitue

- en renforçant le potentiel de ses formateurs chargés de conduire des opérations dans le domaine de la Formation des Adultes.

- en poursuivant la mise en place des dispositifs qualifiants pour les cadres du mouvement et l'ensemble du personnel.
- en relançant une formation technique des animateurs bénévoles locaux et départementaux.
- en élargissant par ailleurs ses actions de formation destinées aux agents locaux du développement élus, responsables d'associations.
- en développant toutes les initiatives susceptibles de contribuer à la diffusion des connaissances pour le plus grand nombre : cercles d'études et universités populaires en particulier.

La Ligue Française de l'Enseignement intervient également à l'extérieur

Afin de participer aux actions de formation pour les catégories sociales les plus défavorisées (16/25 ans bas niveau de formation) elle met au point des démarches appropriées à leurs problèmes spécifiques notamment des actions de formation en alternance qui apportent les réponses les plus efficaces à leurs difficultés.

La Ligue de l'Enseignement inscrit aussi son action dans l'effort national entrepris pour la mobilisation de l'ensemble des compétences.

Elle se propose également de favoriser par des actions de formation concertées le développement de la démocratie à l'intérieur de l'entreprise, tant par la

mise en oeuvre des groupes d'expression des salariés dans le cadre des lois Auroux que par l'aide qu'elle compte apporter aux travailleurs de la négociation des plans de formation.

La Ligue Française de l'Enseignement intervient dans le domaine de l'emploi en renforçant le programme Formation/Création d'activités mis en oeuvre par l'INFREP depuis mai 1982, articulant processus de formation et processus de production sur des créneaux économiques locaux porteurs d'emploi.

Elle estime enfin indispensable de réaliser des opérations de formation qui permettent de transformer positivement dans l'intérêt des travailleurs et du progrès économique du pays, le rapport Ecole/Entreprise.

Dans le contexte politique qui est le nôtre aujourd'hui cette question nous paraît être centrale.

L'ensemble de ces actions et de ces projets peuvent paraître nouveaux s'agissant d'une organisation comme la Ligue, dans la situation du pays en 1983 ces propositions sont effectivement novatrices pour elle.

Mais la Ligue n'oublie pas que la Formation des Adultes fait partie intégrante de sa mission historique comme ses réalisations l'ont démontré dès l'origine.

L'ensemble de ces interventions concourt à la mise en place du service public de la formation des adultes.

Le service sera selon nous un des moyens conséquents sur lequel se fondera une politique de l'éducation permanente publique.

Celle-ci ne doit pas nécessairement s'appuyer sur un état prolongeant le système initial mais au contraire prendre la forme de dispositifs décentralisés des initiatives du service public et des organismes conventionnés.

Aujourd'hui nous participons aux changements en cours et comme hier nous démontrerons dans les faits notre aptitude à agir et à réaliser pour le progrès et la justice sociale.

***

LA COMMUNICATION DANS L'EDUCATION PERMANENTE

RAPPORTEUR : MARCEL DESVERGNE

La communication dans l'Education Permanente implique la reconnaissance de deux systèmes : la communication et l'Education, qui s'interpénètrent, s'influencent souvent s'opposent, mais concourent chacun, à produire, avec leur spécificité, une société civile en perpétuelle évolution.

L'éducateur, devenu souvent médiateur, doit s'interroger sur ces évolutions. L'appareil de communication qui concourt à l'éducation des individus dans la mesure où il modifie l'état de leurs connaissances et leur représentation du monde est en total mutation. Le flux d'informations et de données stockées, véhiculées, gérées et reçues est en forte progression. La loi portant sur la communication audiovisuelle, première loi ayant l'ambition d'appréhender l'ensemble du problème de la communication électronique bouleverse et organise cette explosion. Elle se définit autour des questions suivantes :

Abolition du monopole de programmation, autonomie du service public de l'audiovisuel à l'égard du pouvoir politique, organisation de la décentralisation institutionnelle (création de Société Rey, de radio et de TV), programme ambitieux de câblages en fibres optiques, mise en place de services variés utilisant l'informatique, la télématique, la vidéo, développement des industries culturelles de programmes et demandes de création de structures de production de service de communication, sorte de PMI ou de PME de la communication, faisant appel, tant au service public, qu'à l'initiative privée et à la mobilisation du tissu culturel, éducatif et associatif.

Nous assistons là à un phénomène irréversible.

Et aujourd'hui, plus personne ne doute sérieusement de la nécessité pour une institution éducative et culturelle, mouvement laïque militant, structure décentralisée sur l'ensemble du territoire, du bien fondé de son intervention dans le secteur de la communication.

Les hésitations et les positions incertaines que nous avons connues laissent la place à un projet politique offensif.

Pour notre mouvement l'enjeu de la communication électronique nous pose le défi de mettre cette révolution technologique au service de l'homme et de sa liberté.

Rendre plus grande l'autonomie des individus pour l'éducation aux enjeux de la communication et à la pratique active des médias, reste notre objectif premier. Mais c'est aussi agir pour la construction d'une société plus conviviale permettant de participer pleinement au développement culturel, économique et social des régions et des départements. C'est intervenir activement pour que les flux de messages produits, et diffusés proposent une vision laïque de notre société.

C'est surtout, projet délicat, pouvoir conserver la maîtrise démocratique de ce secteur afin d'éviter qu'il soit livré aux seules lois du marché et de la concurrence ou confisqués pour des intérêts minoritaires. Ce pose-là la question de rendre, parmi tous les acteurs responsables - pouvoirs publics, professionnels, collectivités locales, pouvoirs associatifs, système éducatif - la décision et la parole aux usagers de la communication. Il faut veiller à mettre en place la participation effective des usagers à la gestion de ses systèmes. Ce dernier point est le garant de la réussite de notre projet démocratisant de l'Education Permanente.

Véritable carrefour entre les décisions politiques, industrielles et commerciales de la communication, réagissant aux demandes des publics qu'il connaît bien, le secteur de l'Education Permanente doit, en conséquence, s'organiser.

Les travaux du congrès ont permis de retenir quatre axes porteurs de transformations structurelles, pédagogiques, thématiques agissant sur l'évolution des mentalités.

Rendre, dans les faits, une cohérence politique du secteur communication au sein de la Ligue de l'Enseignement pour la mise en synchronie des recherches, actions, productions réalisées aux différents échelons du mouvement.

La diversité des réalisations connues sur le terrain, amènera la Ligue à utiliser, en cohérence, les travaux actuellement dispersés dans différents services impliqués avec réussite dans la communication : je pense à la formation avec l'INFREP, l'audiovisuel au sein du CNAV, à la commercialisation avec CTV, à la micronfontique aux activités scientifiques, à l'édition et même aux services généraux de la Ligue gérant les technologies informatiques.

C'est investir, et notre passé nous y porte volontiers, dans la formation et la réflexion.

Il est essentiel d'organiser notre formation, d'être au clair des projets et -avec l'aide des professionnels de la communication et du système éducatif- de produire une formation pour les publics.

Il est de notre responsabilité de co-produire ou de susciter des temps de débats ouverts en présence de tous les acteurs concernés.

Peut-être, en rupture avec nos pratiques actuelles qui s'appuient sur la diffusion culturelle et l'action pédagogique, les deux suivants demandent attention.

Il est temps d'apparaître sur le terrain des programmes et d'appréhender une politique d'édition audiovisuelle jusqu'à présent trop discrète. Cette question des programmes est centrale car elle conditionne notre véritable impact idéologique et économique. Nous devons y répondre favorablement et il faut aller vite. La communication sociale secrète des savoirs, des fictions, des reportages, de la réalité locale transmissible à travers l'audiovisuel et les sons.

Il est judicieux, en complément, d'organiser des régies de programmes avec nos productions ou de regrouper sur des thématiques spécialisées des documents existants. Les autoroutes de la communication (câbles, 4e chaîne, satellites) seraient dévoreurs de programmes.

Plus généralement, et c'est le dernier axe, il est essentiel de nous impliquer dans la création d'entreprise et de communication quelle que soit la formule juridique choisie : Association, SCOD, GIE, SARL).

A cet instant, il me faut préciser notre volonté d'être présent, à la fois dans le cadre du service public de la radio, d'y peser notre poids et d'y faire entendre nos propositions mais, en même temps, et suivant les situations locales, de créer ou de participer à des radios locales privées. Complément normal des radios de service public. Il n'y a pas antionomie à agir sur ces deux terrains.

Ainsi ces entreprises de communication (banques de données, articulées sur des centres serveurs télématiques, télévisions locales, centre de production vidéo, réseaux de distribution de cassettes vidéo, médiathèque régionale et réseaux câbles) doivent être, sans scrupule, investis par le secteur éducatif et associatif.

Je disais au début de mon intervention la nécessité de reconnaître la spécificité de deux systèmes en présence.

En fait notre mouvement a de la chance.

Il tisse un réseau multiforme ancré sur des réalités locales. Il fait circuler de l'information, de l'idéologie, des idées. Bref, il fonctionne déjà comme un véritable système de communication quelquefois clos, quelquefois brouillé.

Mais son implantation économique, son histoire, ses principes, le place au centre d'un système de l'Education Permanente s'appuyant sur l'école, l'entreprise, la famille, et des lieux de loisirs et de pratiques culturelles et sportives. Il lui faut peu d'effort pour y ajouter les technologies nouvelles, clarifier sa communication, ouvrir son réseau, émettre et produire pour prendre en compte les élocutions culturelles et éducatives qui découlent de ces technologies.

La communication accessible pour tous, sa gestion démocratique vaut bien le plaisir de s'y investir sans regret pour, en raisonnance avec nos principes, éduquer à la communication.

***

MOBILISATION ET OUVERTURE POUR DES INITIATIVES EDUCATIVES ET CULTURELLES

RAPPORTEUR : JEAN-LOUIS ROLLOT

Les rapports -très concis- que vous venez d'entendre présentent les composantes d'un seul projet, d'un seul engagement !

A l'Assemblée Générale d'Angers -en juillet- il constituera l'axe de notre programme.

Il est le renouvellement de notre engagement originel !

Ce sont nos armes -bien spécifiques- pour lutter contre l'ignorance, contre les aliénations et pour la démocratie et la solidarité.

Le changement politique entraine des modifications législatives et institutionnelles, mais, souvent, trop souvent les mentallités restent étonnamment stables

Les chaines sont difficiles à briser, surtout celles que nous avons tissé de notre propre chair, de notre propre intelligence. Que d'illusions, que de trompe-l'oeil font choisir la route de la fausse sécurité, celle qui conduit au retour au passé, celle qui fait miroiter "le bon vieux temps", l'eden perdu en quelque sorte. Oui, l'idéologie n'est pas de l'ordre du discours, elle est en nous.

Les mentalités changent, certes, lorsqu'il y a changement, rupture au niveau des choix politiques, économiques et sociaux, mais, il faut aussi que se transforment les appareils idéologiques. Notamment ceux qui concourent à l'éducation et à la culture.

Les choix du IXème plan s'élaborent et se décident en ce moment ; il faudra se donner les moyens de redressement économique, accentuer la politique de solidarité mais aussi, il faut mobiliser les intelligences, il faut un projet culturel ambitieux. Ce projet devra prendre en compte les diversités culturelles dans lesquelles nous puisons nos racines, il devra être un élément de cohésion de la nation, il devra être le moyen de maîtriser lucidement notre avenir.

Aussi, la définition d'une politique nationale de l'éducation permanente, moteur du développement culturel, s'impose.

Face aux replis égoïstes, à la résignation passéiste, aux pragmatismes catégoriels, inventons solidairement notre présent. Libérons les potentiels d'innovation et de création en multipliant les initiatives culturelles. Enseignons les mécanismes économiques et sociaux pour une nouvelle citoyenneté dans la cité, dans l'entreprise.

Toutes ces actions nous ne les conduirons pas seuls ; nous devons engager ou renforcer des coopérations avec les collectivités locales, les services publics, des mutuelles, des coopératives, des associations, des comités d'entreprise...

Nous devons accueillir de nouvelles associations dans le domaine de la communication par exemple ; nous devons élargir les champs d'intervention de la Confédération Générale des Oeuvres Laïques. Nous apprendrons à travailler avec les professionnels de la culture, de la communication, de la recherche, de la formation...

Cette ouverture est à l'ordre du jour depuis notre dernier congrès, elle avance, maintenant il faut la transformer en une véritable mobilisation.

Dès la rentrée, les fédérations départementales, les associations :

. Participeront à la formation des jeunes de 16 à 25 ans, à celles des agents de développement, à des formations conduisant à la création de SCOP.

. Elles seront présentes dans la communication avec FR 3, avec des radios locales...

. Elles participeront à l'ouverture de l'école, au développement des initiatives culturelles pour les enfants...

Bref, inutile de reprendre les conclusions précédentes, c'est ainsi que nous allons célébrer, non pas notre histoire, mais la rencontre du socialisme et de la laïcité.

****